



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

MERCREDI 05 FÉVRIER 2025

Mercredi 05 février 2025

Début de séance : 19 h 00

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 39

Présents : 29

Représentés : 9

Absent : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le mercredi 05 février, les membres composant le Conseil Municipal de CHARENTON-LE-PONT, régulièrement convoqués le 30 janvier, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Hervé GICQUEL**.

Mme Adra EL HARTI a été désignée Secrétaire de séance.

GROUPE CHARENTON DEMAIN	<i>Étaient représentés :</i>
M. Hervé GICQUEL	M. Gabriel TRABELSI
M. Pascal TURANO	Mme Chantal LEHOUT-POSMANTIER
Mme Marie-Hélène MAGNE	M. DROUVILLE
M. Benoît GAILHAC	Mme Nora YAHIAOUI
M. Patrick SEGALAT	M. Lorenzo SCAGLIOSO
Mme Delphine HERBERT	Mme Clotilde CERTIN
M. Jean-Pierre CRON	M. Fabien BENOIT
M. Jean-Marc BOCCARA	M. Laurent LEGUIL
Mme Murielle MINART	M. Serge TOURCHIK
M. Michel VAN DEN AKKER	
Mme Nicole MENU	
Mme Véronique GONNET	GROUPE CHARENTON PASSIONNEMENT
M. Pierre MIROUDOT	Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON
M. Joël MAZURE	Mme Oriane OUTIN
Mme Valérie LYET	
Mme Élise LONGUEVE	
Mme Aurélie GIRARD	GROUPE CONSTRUIRE L'AVENIR À CHARENTON
M. Léoli MATOBO	M. Loïc RAMBAUD
Mme Chanbo GUEGAN-ROS	Mme Argentina DENIS
Mme Brigitte MARGO	
	GROUPE CHARENTON POUR TOU-TE-S
	M. Joao MARTINS-PEREIRA
	GROUPE VIVONS MIEUX À CHARENTON
	GROUPE CHARENTONNAIS ENGAGES
	M. Mickaël SZERMAN
	GROUPE CHARENTON LE CHANGEMENT
	Mme Rachel GRUBER
	Mme Claudia YANGO
	Mme Adra EL HARTI

Mme Nora YAHIAOUI a donné pouvoir à Mme Delphine HERBERT.

M. Gabriel TRABELSI a donné pouvoir à M. GAILHAC

Mme Chantal LEHOUT-POSMANTIER a donné pouvoir à M. Pascal TURANO

M. DROUVILLE a donné pouvoir à M. GICQUEL

Mme Clotilde CERTIN a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène MAGNE

M. Fabien BENOIT a donné pouvoir à Mme Élise LONGUEVE

M. Laurent LEGUIL a donné pouvoir à M. Pierre MIROUDOT

M. Lorenzo SCAGLIOSO a donné pouvoir à M. Léoli MATOBO

M. Serge TOURCHIK a donné pouvoir à Mme Caroline CAMPOS-BRETILLON

Fin de séance : 22 h 20

SOMMAIRE

<i>SEANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025</i>	5
APPEL DES ELUS PAR MONSIEUR LE MAIRE	5
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	5
1 ° – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE, DU 3 DECEMBRE ET DU 19 DECEMBRE 2024	5
2 ° – INFORMATION RELATIVE A LA PROTECTION FONCTIONNELLE OCTROYEE A MICKAEL SZERMAN, CONSEILLER MUNICIPAL, DANS LE CADRE DE L’AUDIENCE AYANT EU LIEU LE 4 FEVRIER 2025	6
3 ° – PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L’ARTICLE L.2122-22 DU CGCT	11
4 ° – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION POUR L’ANNEE 2025	13
5 ° – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2024 – BUDGET DE LA COMMUNE	14
6 ° – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2025	14
7 ° – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025	16
8 ° – DELIBERATION DONNANT MANDAT AU CIG PETITE COURONNE POUR L’ENGAGEMENT D’UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D’UN CONTRAT GROUPE D’ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES	38
9° – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS DU SERVICE CONSEIL, INSERTION, MAINTIEN DANS L’EMPLOI (CIME) DU CIG PETITE COURONNE, POUR LA MISE EN PLACE D’UNE ACTION DE SENSIBILISATION	39
10° – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D’UN SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE	40
11° – APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR D’UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES	42
12° – APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PISCINE MUNICIPALE	42
13° – APPROBATION DE L’ITINÉRAIRE DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) – PR13 « CHARENTON ET SON HISTOIRE »	43
14° – APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE POUR L’EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT EN OUVRAGES ET DE SURFACE ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE CONCESSION	43
15° – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ NEXITY SEERI REPRÉSENTÉE PAR LA SCI CHARENTON LE PONT RUE DE GRAVELLE POUR LES TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT DU PARKING GRAVELLE, SIS 9 AVENUE JEAN JAURÈS À CHARENTON-LE-PONT	44
16° – APPROBATION D’UNE GARANTIE D’EMPRUNT D’UN MONTANT TOTAL DE 1 299 192 € SOUSCRIT PAR VALOPHIS HABITAT DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE SON IMMEUBLE SITUE AU 22/22, RUE DE CONFLANS COMPOSE DE 29 LOGEMENTS	44
17° – APPROBATION D’UNE GARANTIE D’EMPRUNT D’UN MONTANT TOTAL DE 12 322 000 € SOUSCRITS PAR IMMOBILIÈRE 3F DANS LE CADRE DE SON OPÉRATION D’ACQUISITION AMÉLIORATION D’UN IMMEUBLE SITUE AU 4, ALLÉE RONSARD COMPOSE DE 40 LOGEMENTS	45
18° – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX D’UN LOCAL MUNICIPAL À L’ASSOCIATION ROUES LIBRES	45
19° – ADHÉSION AU RÉSEAU VÉLO ET MARCHE ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L’ASSOCIATION	45

20° – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FONDS ÉNERGIES.	46
21° – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L’AGENCE DE L’EAU SEINE NORMANDIE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « RÉDUCTION À LA SOURCE DES ÉCOULEMENTS EN TEMPS DE PLUIE » POUR COFINANCER LE PROJET D’INSTALLATION DE CUVES DE RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES AU SEIN DU STADE HENRI GUÉRIN.	47
22° – AVIS DE LA VILLE DE CHARENTON-LE-PONT AU TITRE DU CODE DE L’URBANISME SUR LE DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC CHARENTON BERCY.	47
23° – AVIS DE LA VILLE DE CHARENTON-LE-PONT AU TITRE DU CODE DE L’URBANISME SUR LE DOSSIER DE CRÉATION MODIFICATIF DE LA ZAC CHARENTON BERCY.	49
24° – AVIS DE LA VILLE DE CHARENTON-LE-PONT AU TITRE DU CODE DE L’ENVIRONNEMENT ET DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DE LA ZAC CHARENTON BERCY, SUR LE DOSSIER DE CRÉATION MODIFICATIF, SUR LE DOSSIER DE RÉALISATION INTÉGRANT L’ÉTUDE D’IMPACT ACTUALISÉE.	49
25° – PRÉSENTATION DU RAPPORT D’ACTIVITÉ 2023 PARIS EST MARNE ET BOIS.	49

Ville de Charenton-le-Pont

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025

La séance est ouverte à 19 h 00, sous la présidence de M. GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont.

APPEL DES ELUS PAR MONSIEUR LE MAIRE.

M. GICQUEL. – Le quorum étant atteint, je vous propose de débiter la séance. Je vais procéder à l'appel. (*Appel*)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GICQUEL. – La secrétaire de séance, dans l'ordre de la liste, est Madame EL HARTI. Elle accepte cette fonction.

1 ° – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE, DU 3 DECEMBRE ET DU 19 DECEMBRE 2024.

M. GICQUEL. – Est-ce qu'il y a des observations sur ces rapports ?

Mme EL HARTI. – Merci Monsieur le Maire. Cela va concerner le procès-verbal du 18 octobre. On s'interroge sur l'utilisation de nos pouvoirs lors de ce Conseil. Sachant que vous avez reçu nos lettres de démission le vendredi 18 octobre à 11 h 16 et que vous avez utilisé les pouvoirs de Claudia YANGO ainsi que le mien. Dans notre lettre de démission, il était stipulé « à réception de la lettre », donc à 11 h 16, nous ne faisons plus partie de la majorité, alors que vous avez utilisé les pouvoirs que nous vous avons adressés. Je ne sais pas comment on peut qualifier cela. J'ai l'impression qu'il y a eu un petit cafouillage au niveau de la communication puisqu'on a pu constater que sur le site de la Ville, la liste des Conseillers municipaux... Là j'applaudis la performance de ma collègue Rachel GRUBER qui s'est retrouvée en même temps avec la majorité en tant qu'adjointe et en bas avec l'opposition en tant que Conseillère municipale. Je ne sais pas si c'est normal ou pas. Je ferme cette parenthèse.

Je m'interroge sur la qualification de cette utilisation des pouvoirs. Est-ce que c'est de l'autoritarisme, en s'affranchissant des principes de la démocratie locale ? D'ailleurs, quand je lis dans le PV au niveau de la délibération n° 4, je cite : « Je me vois ». C'est vous qui parlez. Est-ce une coquille ou un

lapsus pour cet autoritarisme ? Seconde interrogation : Est-ce un manque de transparence et de responsabilité ? Enfin, disons que c'est hors de l'éthique puisque par transparence et par correction, vous auriez pu effectivement enlever ces 2 pouvoirs, celui de Claudia et le mien. La démission de Madame GRUBER ne pouvant être actée qu'un mois après. Mais nos 2 pouvoirs ont été utilisés donc je m'interroge sur la légitimité des résultats pris lors de ce Conseil municipal.

Bien évidemment, je ne suis pas une juriste et je n'ai pas les statuts de la commune, ni la réglementation dans ce sens. Je voudrais que vous nous éclairiez sur ce point. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Madame EL HARTI, je vais vous éclairer. Vous avez délivré des pouvoirs et vous avez adressé votre démission. Il vous appartenait effectivement de contacter mon cabinet pour lever ces pouvoirs et ils auraient ainsi été annulés. Cette responsabilité vous revient et n'y voyez pas autre chose, ni en qualificatif d'autoritarisme et de piétinement de la démocratie.

Y a-t-il d'autres remarques sur ces procès-verbaux ? Non.

2 ° – INFORMATION RELATIVE A LA PROTECTION FONCTIONNELLE OCTROYEE A MICKAEL SZERMAN, CONSEILLER MUNICIPAL, DANS LE CADRE DE L'AUDIENCE AYANT EU LIEU LE 4 FEVRIER 2025.

M. GICQUEL. – Je voulais vous indiquer pour information, ce qui ne dépend pas d'une délibération ni d'un vote, le point relatif à l'information de la protection fonctionnelle octroyée à Monsieur SZERMAN, Conseiller municipal, dans le cadre d'une audience ayant eu lieu le 4 février.

Monsieur SZERMAN a donc demandé une protection fonctionnelle à la collectivité, dans la perspective d'une audience qui s'est tenue hier au tribunal de Créteil, pour des faits de menaces, entre autres. Ceux-ci auraient été commis à son encontre, tels sont ses propos, le 30 juin 2023 et il en impute la responsabilité au premier maire adjoint, cité directement à comparaître devant la 11^e chambre correctionnelle à l'initiative de notre collègue Monsieur SZERMAN.

Conformément à l'article L.2123-35 du CGCT, un courriel a donc été adressé à Monsieur SZERMAN le 19 décembre 2024 et a confirmé que sa demande serait présentée lors d'un prochain Conseil municipal. Par conséquent, elle est ce soir pour information au cours de cette séance. Cette protection fonctionnelle couvre les frais engagés à l'occasion de l'audience du 4 février dernier. Au regard des motifs invoqués par Monsieur SZERMAN, cette protection fonctionnelle fait donc l'objet d'une information sans vote dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre de l'article L.2123-35 du CGCT. Il revient au Conseil municipal de prendre acte de cette information.

M. SZERMAN. – Monsieur le Maire, chers collègues, merci pour cette information. Je prends acte de cette protection fonctionnelle qui m'est due au regard de la loi. Mais contrairement à vous et aux collègues, même si j'y ai droit, je ne paye pas mes avocats avec l'argent du contribuable. Même si je suis victime dans ce dossier, si je dois prendre en charge un avocat et un conseil sur une affaire qui n'est pas terminée, puisqu'il y a eu un vice de procédure, un énième vice. Il est vrai qu'avec l'argent des Charentonnais, vous adorez user de la protection

fonctionnelle et des deniers publics pour vos affaires et pour vos manquements à la loi.

Monsieur TURANO sera réitéré à comparaître car cela fait 2 fois qu'il refuse les débats et refuse peut-être d'être jugé, et de débattre des faits qui ont été commis. Avec malice, ils ont trouvé un énième vice. Monsieur le Maire, je comprends que vous payez peut-être cher des avocats. Mais pour cette affaire qui s'est déroulée le 30 juin 2023, vos conseils qui sont grassement payés auraient pu dire que Monsieur TURANO a fait une bêtise, qu'il s'est peut-être emporté ce soir d'émeutes et qu'il a peut-être fait une erreur. Il faut aller à la citation et il faut débattre. De toute façon, il ne sera pas condamné à grand-chose. Il a commis cette erreur. Tout le monde commet des erreurs. On peut menacer un élu, collègue, opposant politique. Discriminer un opposant politique, ce n'est pas bien grave. Mais à chaque fois, repousser et chercher des petits vices de procédure, vous repoussez l'affaire et du coup, en fait c'est une erreur de stratégie. On aurait pu se concilier. Monsieur TURANO serait pardonné, il aurait fait des excuses. On aurait pu de manière intelligente, entre hommes, entre élus, même si on est opposant politique, ce n'est pas grave, Monsieur TURANO. Même si je n'ai pas les mêmes idées que vous, ce n'est pas très grave. Mais à chaque fois, vous recherchez des petits vices dans l'article. Alors évidemment, vous vous en réjouissez au tribunal. Mais franchement, Monsieur TURANO, passer 8 heures sur un banc entouré de pédo-criminels et d'accusés sur des faits qui sont d'une gravité sans nom, avec Monsieur GAILHAC qui est solidaire... Heureusement, vous avez un collègue élu qui peut passer 8 heures à faire du tourisme au tribunal alors qu'il est payé. Mais franchement, arrêtons ce cinéma. En fait, vous repoussez le dossier. Vous allez être reconvoqué et vous allez passer 8 heures entouré de personnes qui n'ont pas votre CV. En plus, il y a marqué, j'ai appris que vous étiez apparemment un grand policier dans la lutte antiterroriste. Que vous aviez je ne sais combien de titres. Mais si vous avez ce beau parcours, si vous avez un peu d'estime et de dignité, le 30 juin 2023, on s'en arrête là, on vient se parler entre hommes, on arrête tout cela et cela ne part pas en procès. Et qu'est-ce que vous faites ?

En plus, c'est une énième erreur votre conseil. L'avocat du cabinet de conseil qui s'occupe du civil vous conseille de faire un procès bâillon le matin de votre citation à comparaître au pénal. Vous vous rendez compte qu'il y a des élus en France qui ont été condamnés pour des procès bâillons, toutes les protections fonctionnelles que vous avez votées où vous avez voulu m'attaquer sur la diffamation publique et sur des faits et des reproches qui n'iront nulle part, Monsieur GICQUEL. Vous avez le culot de me citer le matin d'une audience au pénal, où vous êtes cité en tant que prévenus, pour essayer de me bâillonner ou essayer de m'intimider. Évidemment, cela ne marche pas. On ne m'intimide pas. Un peu de raison. Le matin vous me convoquez 2 heures 30 avant l'audience dans le tribunal de proximité qui se situe dans la cour de la mairie, à la même adresse, où en plus Monsieur GICQUEL avait fait le lancement de sa campagne dans la même salle d'audience. Non mais franchement. Est-ce que vous croyez qu'auprès des magistrats ou que du Conseil supérieur de la magistrature, ce type de cinéma ça passe et que les juges et les magistrats sont naïfs ? Ils ne sont pas naïfs. Ils savent très bien que vous me convoquez 2 heures 30 avant une audience au pénal. La procureure le sait, la présidente de la Cour le sait. La présidente de la Cour elle me dit quoi ? Du coup, vous allez re-citer Monsieur TURANO, à zéro, en bonne et due forme avec un avocat. À chaque fois, vous repoussez un débat basique sur un fait qui est grave. Car, oui, on ne menace pas un opposant politique d'une amende sur son véhicule un soir d'émeutes alors qu'en plus, il y a autre chose à faire. La

priorité à Charenton, ce n'est pas que le premier maire adjoint à la sécurité vienne menacer de verbaliser son collègue élu.

On pourrait en rester là mais je vais aller au bout car je termine ce que je commence. On va aller au bout. Vous allez repasser 8 heures sur un banc entouré de malfrats et de prévenus qui ne sont pas de votre réputation. En fait, cela pourrait s'arrêter. En plus, la présidente dit qu'il faut aller à la conciliation. « Conciliez-vous Messieurs ». Elle vous le dit. Que dit votre avocate ? « Non, pas de conciliation ». Mais on est où ? C'est cela l'argent des Charentonnais ? Vous l'utilisez pour cela, pour vos avocats et faire des procédures bâillons. Il y a eu des jurisprudences. Sachez que les procès bâillons, il y a des élus qui ont été condamnés. Alors évidemment, c'est la municipalité qui va être condamnée, ce n'est pas vous. Monsieur GICQUEL s'en fout car ce ne sera pas lui en personne, ce sera la municipalité qui sera condamnée. C'est pareil pour les censeurs politiques du journal, ce ne sera pas Monsieur GICQUEL en personne, ce sera la municipalité, la mairie qui sera condamnée. Oui, j'ai le droit à une protection fonctionnelle et je paye avec mon argent personnel, Monsieur GICQUEL, contrairement à vous. Merci.

M. GICQUEL. – Et bien Monsieur SZERMAN, je crois qu'en déclenchant la protection fonctionnelle, vous appelez effectivement la collectivité à payer vos frais d'avocat. C'est cela dont il s'agit ce soir. *Propos hors micro.* Je ne vous ai pas interrompu donc vous ne m'interrompez pas. En tout cas, nous avons ce soir partagé la puissance de votre analyse juridique sur les procédures en cours. Je vais laisser la parole à cet instant à Monsieur TURANO.

M. TURANO. – Merci, Monsieur le Maire. Monsieur SZERMAN, vous avez une grande estime de la décision de justice. Votre plainte a été classée sans suite et votre citation directe a été classée sans suite par nullité. C'est de votre faute, Monsieur SZERMAN, pas de la mienne. Je ne fais que me défendre puisque vous m'attaquez. Je reconnais que cela fait 2 ans que je fais l'objet d'attaques directes, par répétition, qui sont au regard de la loi apparentés à du harcèlement, que ce soit via les réseaux sociaux, via des flyers distribués dans les boîtes aux lettres de la ville, via des communiqués de presse, par mail ou ici même. Depuis ces 2 années, j'ai fait l'objet de 2 citations directes à comparaître de la part de Monsieur SZERMAN. Aucune n'a abouti. Hier, la citation directe a été déclarée en nullité par le tribunal judiciaire de Créteil. Il faut la respecter, Monsieur SZERMAN. Votre citation directe est nulle. *Propos hors micro.*

M. GICQUEL. – Monsieur SZERMAN, vous n'avez pas la parole. Vous n'avez pas la parole. Cela montre bien votre comportement.

M. TURANO. - Au cours des derniers mois, les plaintes de Mesdames EL HARTI et GRUBER ont été classées sans suite par le parquet. Pour ma part, j'ai déposé plusieurs plaintes pour diffamation publique, pour dénonciation calomnieuse, pour faux témoignage et pour atteinte à la vie privée. C'était le cas hier matin, Monsieur SZERMAN. Vous étiez assigné de ma part pour atteinte à la vie privée et ceci à mes frais, et non pas sur la base d'une protection fonctionnelle. Madame GRUBER, comme Monsieur SZERMAN d'ailleurs, considérant certainement que la justice est un jeu ou un outil de déstabilisation, de décrédibilisation, à défaut de se concentrer sur les besoins de la Ville et des Charentonnais, me cite à son tour à comparaître après le classement sans suite de sa plainte par le parquet. L'audience se tiendra le 26 janvier 2026. Il est d'ailleurs curieux de constater que Madame GRUBER appuie sa procédure de citation sur celle de Monsieur SZERMAN, laquelle vient d'être jugée irrecevable. Je tiens à la disposition de tout le monde ici, présent ou pas, le contenu de cette accusation portée à mon encontre. J'ai même dit ici même, Madame GRUBER, que vous m'avez touché mais je ne suis

pas coulé. Aujourd'hui, je vous informe chers collègues que j'engagerai systématiquement une action en justice à chaque fois que je considérerai être diffamé. J'ai suffisamment d'informations et d'éléments pour étayer mes actions. Je n'ai pas peur d'aller en justice et j'irai.

Je précise également, pour rappel, qu'une citation directe à comparaître ne fait pas suite à une décision de justice, comme le prétend haut et fort Monsieur SZERMAN, mais elle donne lieu à une convocation de la part de celui qui l'initie. Tout simplement. C'est vous qui me convoquez, Monsieur SZERMAN. Tout comme c'est Madame GRUBER qui va me convoquer. Prétendre qu'une citation à comparaître est une convocation de la justice est un mensonge. C'est un mensonge qui relève de la diffamation. J'ai fait preuve jusqu'à ce jour d'une trop grande patience et de tolérance. Mais je dis stop et je les alimenterai par des pièces complémentaires à chaque fois que je le jugerai utile afin de faire cesser toutes les calomnies me visant personnellement, ou ma famille, comme cela a été le cas par vous, Monsieur SZERMAN. À bon entendeur, je vous remercie.

Mme GRUBER. – Merci Monsieur le Maire. Puisque mon nom a été cité par Monsieur TURANO, je vais donc répondre. Nous avons effectivement rendez-vous le 31 janvier à 13 h 30 au tribunal et Monsieur TURANO n'a pas jugé bon de se présenter. Cela a été remarqué par la présidente. *Propos hors micro.* Vous permettez, merci. Par la suite, effectivement, il a été dit que Monsieur TURANO passerait au tribunal l'année prochaine au mois de janvier en 2026. Je vous dis, Monsieur TURANO, rendez-vous en janvier prochain et je n'ai rien d'autre à ajouter, si ce n'est que vous avez fait certaines choses et qu'il faut en assumer les conséquences. Merci.

Mme EL HARTI. – Je reviens sur les deniers des Charentonnais. Rappelez-vous, Monsieur le Maire et chers collègues, qu'en décembre 2023 j'étais à l'époque dans votre majorité et j'avais demandé la possibilité de trouver une médiation, d'arrêter les frais car ce sont les Charentonnais qui payent. J'ai proposé effectivement que les parties prenantes se mettent autour d'une table pour apaiser ce climat afin que l'on puisse continuer sereinement. Je n'ai pas été écoutée, mais par contre, j'ai été convoquée juste après dans votre bureau. Comme je n'avais pas eu le temps de consulter mes mails, j'ai eu la surprise en arrivant dans votre bureau de constater que vous étiez 3, vous, Benoît GAILHAC et Monsieur BOCCARA. C'était vraiment un tribunal alors que je n'avais dit que des choses sensées et qu'il fallait arrêter de dépenser l'argent des Charentonnais. Ça s'arrête là. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Madame EL HARTI, il existe effectivement un article que je viens de rappeler à l'instant à l'égard de Monsieur SZERMAN qui a demandé une protection fonctionnelle. Cet article vaut pour tous les élus de France dès lors qu'ils s'estiment diffamés et menacés. À titre personnel, j'ai été menacé physiquement, Madame, du fait des diffamations de Monsieur SZERMAN sur les réseaux sociaux. C'est la vérité. J'ai été traité d'antisémite. Et oui. Vous pensez raisonnablement, Madame EL HARTI, alors que vous souriez à mes propos... vous souriez à mes propos. Quel aveu, Madame EL HARTI, le sourire. Quel aveu. Oui, j'ai été sali sur les réseaux nationaux et internationaux, du fait des agissements de Monsieur SZERMAN. Et en effet, je me défends dans la fonction que j'occupe, et oui, j'ai été menacé y compris dans mon intégrité physique. Ce qui m'a valu de déposer plainte. Je revendique cette protection fonctionnelle et je ne m'inscris nullement dans ce format de médiation à laquelle vous avez appelé en décembre 2023, qui franchement était malvenue, Madame.

Monsieur SZERMAN, vous avez la parole pour conclure sur ce point et je vous demande d'être concis. Voilà, vous avez branché votre vidéo. Allez-y, Monsieur SZERMAN.

M. SZERMAN. – Exactement. En fait, dans les procès-verbaux, Monsieur le Maire, c'est marrant car il y a un choix à géométrie variable selon que l'on soit dans l'opposition ou la majorité. Notamment, lorsque l'on m'appelle par mon nom de famille, bizarrement et pas Monsieur SZERMAN, il y a des propos qui parfois disparaissent ou des propos qui sont parfois inaudibles. C'est quand vous le voulez. C'est selon votre choix, Monsieur le Maire. C'est votre politique. C'est votre stratégie de distinguer opposition et majorité. C'est quand vous le souhaitez. Pour vos propos, de vous faire passer pour une victime, franchement...Maintenant si vous avez un peu de raison et de dignité.

M. GICQUEL. – Monsieur, vous n'avez aucune dignité. Je rappelle ici dans ce Conseil...Monsieur SZERMAN. C'est moi qui maîtrise les débats.

M. SZERMAN. – C'est moi qui ai la parole. Pourquoi vous osez me couper la parole ?

M. GICQUEL. – Dans ce Conseil, alors que je sortais d'une hospitalisation, Monsieur SZERMAN, vous avez osé dire que je jouais les victimes alors que j'avais un œil bandé.

M. SZERMAN. – Toute l'année, vous faites la victime.

M. GICQUEL. – Monsieur, vous êtes un odieux personnage. Vous ne savez pas tenir vos propos. Il faut le rappeler ici, dans ce procès-verbal, Madame EL HARTI, vous avez entendu cela aussi.

M. SZERMAN. – Vous avez le droit de me couper la parole. Le règlement intérieur est donc que d'un côté.

M. GICQUEL. – Non, Monsieur SZERMAN.

M. SZERMAN. – Quand j'ai la parole, vous avez le droit de me couper la parole.

M. GICQUEL. – Il n'y a pas de comptes rendus qui ne retranscrivent pas vos propos. Tous vos propos sont retranscrits.

M. SZERMAN. – Faites ce que je fais, mais pas ce que je dis. Pourquoi vous me coupez la parole ? Le règlement intérieur est pour tout le monde. Si je parle, pourquoi vous me coupez la parole ?

M. GICQUEL. – Monsieur SZERMAN, nous allons mettre fin à ce débat.

M. SZERMAN. – Faites ce que je fais mais pas ce que je dis. Vous avez le pouvoir, vous autorisez de manière discrétionnaire à vous permettre de couper la parole et après, vous voulez, quand vous le souhaitez, imposer un règlement intérieur que vous ne vous appliquez pas.

M. GICQUEL. – Monsieur, j'applique tout à fait le règlement intérieur. Vous dérapez.

M. SZERMAN. – En ne respectant pas le règlement intérieur, c'est vous qui ne respectez pas.

M. GICQUEL. – C'est bien. Je crois qu'il est effectivement nécessaire parfois de faire des mises au point.

M. SZERMAN. – Respectez le règlement intérieur.

M. GICQUEL. – Monsieur, respectez-le à votre tour. Je crois que dans cette Ville et dans ce Conseil municipal, il y a des choses qu'on ne peut pas laisser dire et qu'on ne peut pas entendre.

3 ° – PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

M. GICQUEL. –

- Le premier point concerne la signature d'un contrat SACPA qui est donc l'intervention d'un prestataire dans le cas d'animaux divaguant ou qui meurent parfois sur la voie publique. Au même titre qu'un certain nombre de communes, nous devons procéder à ce type de prestation.
- Le point suivant concerne la signature d'une convention de logement contre services en faveur de Madame VENEZIANO et ce sur la période du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 28 février prochain.
- L'acceptation d'un don intéressant l'histoire de la commune constitué de 165 photographies pour la période allant de 1933 à 2004. Il y a également un ancien programme de théâtre offert par un Charentonnais, Monsieur LAFORET, que je salue ici au nom du Conseil municipal.
- La signature d'un contrat de maintenance préventive du compresseur d'air à haute pression de la piscine municipale
- La signature de conventions de partenariat avec l'association SOS MSN pour la mise à disposition d'agents qualifiés pour la piscine. Nous y avons recours de manière régulière. Il faut effectivement faire face à l'absence de personnel pour toute raison en cas d'urgence. C'est un contrat qui est souscrit à cet égard avec cette association.
- Au titre du dispositif « Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation », il y a une demande de subvention. Cela concerne notamment les missions de médiation sociale de proximité.
- L'aliénation de véhicules de la Ville.
- L'aliénation de matériels vétustes au sein du gymnase Nelson Paillou.
- L'autorisation donnée au Maire l'avenant n° 3 de la convention de gestion du 170, rue de Paris avec le bailleur Immobilière 3F.

Au titre des marchés, les marchés de travaux :

- Les travaux de vitrerie, miroiterie, menuiserie aluminium, etc., pour une durée de 12 mois renouvelables à 3 reprises pour un montant maximal de 220 000 €. Pour information, au titre de l'année 2024, les montants de dépenses réalisées se sont établis à 68 000 € TTC.

Au titre des marchés de services :

- L'assurance de la commune de Charenton pour la flotte automobile pour une durée de 24 mois avec une reconduction de même durée.
- L'organisation de séjours de vacances avec hébergement pour les enfants et les jeunes de la ville, et notamment pour l'été prochain pour les classes d'âge des 6-11 ans.
- L'organisation de séjours, toujours pour la même catégorie de jeunes, pour l'été 2025 sur une autre destination, sur un séjour en milieu marin.
- L'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les jeunes, toujours pour cette même période, concernant la découverte du milieu rural.
- L'organisation de séjours à la montagne pour la catégorie de jeunes des 12 à 17 ans. C'est dans le cadre du service jeunesse.
- L'organisation de séjours en milieu marin pour la même catégorie d'âge des 12 à 17 ans.
- L'organisation de séjours de vacances avec hébergement pour les enfants et les jeunes de la classe d'âge des 12 à 17 ans. C'est un séjour en milieu rural au cours de l'été prochain.
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour La mise en place d'un guichet unique.
- La location, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'une piste de rollers. Cela a été l'animation alternative à la patinoire qui s'est déroulée dans le gymnase Nelson Paillou aménagé pour l'occasion. Cela a connu – je parle sous le contrôle de Jean-Marc BOCCARA – un certain succès.

Au titre des marchés de travaux :

- Les travaux d'aménagement du 14 bis rue Marty. C'est une notification qui s'était produite le 24 mai dernier pour un montant de 72 000 € hors taxes. C'est une modification qui a été apportée ici avec une intervention complémentaire, autrement dit une plus-value avec la fourniture et la pose de volets roulants motorisés. C'est un choix que nous avons fait compte tenu des publics qui y seront accueillis. C'est une majoration du marché de l'ordre de 4 900 € hors taxes.
- Toujours pour ce même site, au titre du lot plate-forme élévatrice pour les personnes à mobilité réduite. Il s'agit d'acter une moins-value avec la suppression d'un poteau qui avait été envisagé dans le cadre de la constitution et de l'installation de la plate-forme pour les publics que je viens de mentionner.

Voilà les éléments constitutifs des décisions du Maire. Est-ce que cela appelle des observations de votre part ? Non.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, je voulais mentionner 2 éléments. En premier lieu, je vous informe que le point relatif à « la cession de parties du lot de volume n° 5 de la parcelle cadastrée D n° 132 sise 8-12 avenue Winston Churchill et intégration de parties de lot dans le domaine public routier pour la mise en œuvre du projet de rénovation de la place de la Coupole » est retiré de l'ordre du jour. En effet, les pièces jointes à annexer à cette délibération, et notamment le projet d'acte, sont en cours de réajustement et ne sont pas stabilisées pour permettre un vote. La délibération finalisée sera proposée à l'ordre du jour du conseil du 9 avril 2025.

Enfin, il y a une modification apportée au point n° 7 de l'ordre du jour qui porte sur l'autorisation donnée au Maire de signer la convention de mise à disposition d'un service civique volontaire. En l'occurrence, les documents vous ont été déposés sur table et dès lors que nous avons procédé à des ajustements, nous vous l'avons également adressé par mail un petit quart d'heure avant le début de la séance. Pardon pour ce décalage. L'explication vous sera apportée dans un instant.

Voilà les éléments que je voulais vous faire valoir avant de passer à l'ordre du jour.

4 ° – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025.

Mme MARGO. – En matière de taxe foncière, par délibération du 7 février 2024, le Conseil municipal a maintenu ses taux à 29,19 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 22,52 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. En matière de taxe d'habitation, par délibération à la même date, le Conseil municipal a maintenu son taux à 18,07 %.

Pour l'année 2025, il est proposé aux membres du Conseil municipal de reconduire les taux que je viens de citer, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties à 29,19 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 22,52 %, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires appelées autres locaux meublés et non affectés à l'habitation principale à 18,07 %. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Y a-t-il des observations ou des prises de parole ?

M. MARTINS-PEREIRA. – Bonsoir chers collègues, je vais m'abstenir pour la cohérence avec les délibérations qui viendront à la suite, notamment le sujet du budget. C'est quand même un peu lié. Même si, encore une fois, je m'inscris avec vous dans ce maintien du taux.

M. GICQUEL. – C'est bien compris. Je vais donc mettre aux voix. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? 4 abstentions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions).

5 ° – REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2024 – BUDGET DE LA COMMUNE.

M. MAZURE. – Le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte financier unique 2024, reporter de manière anticipée au budget primitif 2025 les résultats dans les conditions suivantes :

- Résultat estimé de la section de fonctionnement N-1 : 16 444 537,07 €. Ce résultat estimé et repris intégralement en recettes au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».
- Solde d'exécution estimée de la section d'investissement N-1 : 7 698 861,65 €. Ce solde d'exécution estimée et reprise intégralement en recettes au compte 001 « résultat d'investissement reporté ».

Pour information sur la formation du résultat d'investissement :

- Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 : 7 698 861,65€ ;
- Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 : + 6 345 541,92 € ;
- Résultat net de la section d'investissement N-1 : 14 044 403,57€.

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats en année N-1, en cas de besoin de financement en année N, doivent être affectés en totalité par délibération. Merci de votre attention.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations sur cette reprise anticipée des résultats ? Non. Je mets donc aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? 1 abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention).

6 ° – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2025.

M. SEGALAT. – Le dispositif des autorisations de programme et crédits de paiement permet en effet d'engager des dépenses d'investissement sur plusieurs exercices et d'identifier des budgets par projet. Ils seront alors réalisés par l'inscription annuelle de crédits de paiement. Les autorisations de programme vont alors déterminer la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées par le financement des projets. Elles pourront également faire l'objet d'une révision chaque année. Une fois l'autorisation de programme adoptée, il est inscrit chaque année au budget primitif le montant des crédits prévus dans l'échéancier de chaque opération. Une présentation des AP/CP est effectuée à chaque étape budgétaire : Rapport d'orientation budgétaire, budget primitif, compte administratif. Les AP/CP font l'objet d'une annexe spécifique au budget primitif et

au compte administratif. De plus, l'assemblée délibérante ici présente est amenée à se prononcer en cas de révision.

Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal de délibérer pour clôturer tout d'abord la première AP/CP sur le gymnase Maurice Herzog, puisque toutes les opérations ont été réalisées sur 2 années, 2023 et 2024, pour un total final de 224 662,20 €.

En revanche, les autres AP sont maintenues telles que nous les avons listés au moment du débat d'orientation budgétaire et elles peuvent être révisées comme je vais pouvoir vous l'indiquer.

- Le premier concerne le plan vélo avec une revalorisation à 2,9 % dans son montant global et le montant du crédit 2025 sera de 620 275,40 €.
- Le second concerne la rénovation de l'école élémentaire Briand avec une augmentation globale de 2,4 % et un crédit de paiement pour 2025 d'un peu plus de 2 923 000 €. Ce sera la dernière année.
- La troisième opération concerne le parc de l'Hôtel de ville revalorisée à hauteur de 8,2 %. C'est la dernière année sur 2025 avec un solde de 849 997,76 €.
- La quatrième opération concerne le stade de football Henri Guérin avec une revalorisation à la baisse de 8,6 %. C'est la dernière année de tranche avec un solde de 164 824,55 €.
- La cinquième opération concerne l'aménagement du parking public Jaurès et du centre médical avec une revalorisation de 7,1 % sur l'ensemble. 2025 sera la dernière tranche avec une inscription de 403 959,01 €.
- La sixième opération concerne l'aménagement du quartier Coupole marseillais. Celle-ci se décline sur 4 exercices, de 2023 à 2026. Pour 2025, l'inscription est de 2 473 817 €.
- La septième opération concerne la voûte Delmas qui est techniquement terminée mais qui budgétairement se poursuit pour encore quelques semaines et quelques mois. C'est une opération qui s'étale sur 3 années pour se terminer en 2025. La revalorisation est à la baisse de 3,8 % avec une inscription pour 2025 de 93 746,97 €.
- La huitième opération concerne le centre de supervision urbaine avec une revalorisation de 7,9 %. C'est une opération sur 3 années qui se termine en 2025 avec une inscription de 926 489,27 €.
- La dernière opération concerne le contrat de performance énergétique avec une inscription identique à celle de 2024, pour la simple et bonne raison que 2024 n'a pas fait l'objet de financement particulier. C'est une opération qui va se déclinier sur 2 années, avec 2025 à hauteur de 3 400 000 € et 2026 qui va clôturer le solde de cette opération.

Voilà ce que je pouvais vous indiquer au sujet des AP/CP. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ?

Mme EL HARTI. – Je souhaite avoir une petite précision après avoir analysé les AP. Concernant le parking Jean-Jaurès et le centre médical, il me semblait, sauf erreur de ma part, que le montant global de l'AP était de 950 000 €. 400 000 € en 2023 et 550 000 € en 2024. Donc zéro en 2025. Je n'ai pas compris la somme que vous avez indiquée, cher Patrick, pour 2025. Je souhaite juste une précision par rapport à ça.

M. SEGALAT. – Concernant le montant global, nous pouvons avoir quelque chose de plus affirmé puisque 2025 sera la ponctuation de cette opération. Je confirme que c'est bien 1 612 000 € au global. En 2023, la réalisation est de 9 600 €, en 2024 elle est de 1 198 000 € et il reste un solde de 403 959 € pour 2025. Ce qui est intéressant par rapport à cette opération, c'est qu'elle est techniquement en 3 phases. Il y a la mise en sécurité du parking avec une enveloppe de 800 000 €. Nous avons également la partie exploitation du parking et toute son installation technique pour un peu plus de 300 000 €. Il y a enfin une enveloppe de 200 000 € qui est plus basée sur le local médical. Voilà grosso modo l'économie de cette opération, si je pouvais la qualifier de cette manière.

M. GICQUEL. – S'il n'y a pas d'autres observations, je vais mettre aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? 1 abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention).

7 ° – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

M. SEGALAT. – Je vais commencer par une indication de calendrier. En effet, en décembre 2024, le débat d'orientation budgétaire s'est tenu à Charenton selon un calendrier classique dans une situation inédite au niveau national. Il s'agit de l'absence de vote de loi de finances nécessitant de bâtir à l'échelon local une prévision sur un certain nombre d'hypothèses d'annonces au regard d'une situation nationale sans précédent, où il était essentiellement question de redresser les finances publiques et de réduire le coût de la dette. Dans ce cri d'alarme, les collectivités locales sont passées en première ligne pour contribuer à cet effort.

En janvier 2025, le projet du budget à Charenton est finalisé pour être transmis à l'ensemble des élus en temps et en heure. Au niveau national, devant l'impossibilité de voter un budget au 1^{er} janvier, le gouvernement a présenté un projet de loi spéciale visant à assurer la continuité du service public en 2025. Le 3 février 2025, le Premier ministre a engagé la responsabilité de son gouvernement pour tenter de faire adopter sans vote le projet de loi de finances à l'Assemblée nationale. C'est donc dans ce contexte que le budget primitif 2025 de la Ville de Charenton est proposé ce soir au Conseil municipal pour son adoption.

Je ne reviendrai pas sur les nombreux écueils, les difficultés majeures et la situation financière de plus en plus délicate dans laquelle se trouvent aujourd'hui les collectivités locales, longtemps décrites comme responsables de la situation catastrophique des finances de l'État. Aujourd'hui, elles sont déclarées coupables, voire condamnées à de nouvelles contributions substantielles. Véritablement, l'État met aujourd'hui les collectivités locales en coupe réglée pour se sauver. Notre situation financière est tournée en permanence aujourd'hui sur notre épargne et celle-ci se détériore chaque année. L'écart entre nos dépenses et nos recettes se réduit significativement et dégrade notre capacité d'autofinancement. Les différents épisodes de crises sanitaires et énergétiques, les phénomènes inflationnistes et l'étranglement des ressources gouvernementales sont autant d'éléments qui rendent difficile l'élaboration de ce budget 2025 et de tous ceux qui suivront.

Le budget primitif 2025, acte majeur pour la gestion de notre collectivité, reprend sans exception tous les axes définis par la majorité municipale. Il les conforte et renforce la trajectoire définie en début de mandat par notre Maire et sa majorité. La réalisation budgétaire de ce nouvel exercice est à nouveau effectuée sur des critères de plus en plus contraints. Cette étape débutée en septembre dernier avec la contribution de tous les services a permis d'atteindre un équilibre budgétaire qui préserve et conforte notre service public au sein de l'édifice des Charentonnaises et des Charentonnais. Au-delà de la mobilisation de tous, il a été nécessaire d'aller encore plus loin dans chaque secteur, et le résultat est à la hauteur des attentes et des espérances pour que ce budget, sur cette dernière année pleine du mandat en cours, soit exemplaire et vertueux. Un très grand merci à notre administration, à notre Directeur général des services, à toutes nos équipes qui ont permis de confectionner ce budget qui fera foi au milieu de ce climat tumultueux.

Charenton tient le cap. L'équipe municipale et son Maire tiennent leurs engagements et les respectent à la lettre, avec conviction et sans jamais se départir de la rigueur budgétaire qui nous caractérise et que nous revendiquons. Ce budget 2025, sur le plan comptable, va s'élever à hauteur 122 843 871,65 € en recettes et 107 019 598,15 € en dépenses consolidées par ce report sur l'équilibre d'un peu plus de 15 824 000 €. Vous vous rappelez, c'est l'émanation de la vente de Jean Jaurès. Par section, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 85 220 737 € et la section d'investissement se décline en recettes pour un peu plus de 37 623 000 € et en dépenses pour un peu plus de 21 798 000 €. L'équilibre s'opère par la reprise de résultat 2024, à savoir pour le fonctionnement un montant de 16 444 537 € de résultat positif repris en 2025, et pour l'investissement un montant de 7 698 861 € de résultat positif. Enfin, l'équilibre entre section s'effectue par un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour un montant d'un peu plus de 15 185 000 €, constituant ainsi notre autofinancement.

À partir de la globalité de ces premiers chiffres, le budget primitif 2025 va alors se décliner par section, en débutant par le fonctionnement. Il y a tout d'abord les dépenses réelles qui s'élèvent à un peu plus de 68 395 000 €, représentant une variation de plus 0,97 % par rapport à 2024 pour 222 909 €. Le premier volet de ces mêmes dépenses porte sur les charges à caractère général, poste déjà bien maîtrisé au cours du budget précédent et qui s'inscrit avec une évolution à la baisse de 2,1 %, soit moins 324 775 €. Les autres postes du service achats sont contenus par une maîtrise des dépenses et un effort collectif de tous

les secteurs en œuvrant sur une rationalisation des coûts, une démarche plus affinée au regard du réalisé des exercices précédents, une efficacité plus marquée sur les engagements et les futures réalisations. La facture énergétique est encore en baisse sur chaque composante au regard du réalisé 2024 : -8 % sur l'électricité, -3,8 % sur le gaz, -23 % sur l'eau, -18 % sur le chauffage urbain et -36 % sur les carburants. Bénéficiant d'une certaine diminution des tarifs de l'énergie, de l'adhésion à des syndicats intercommunaux, à une politique forte de réduction de nos consommations dans tous les domaines. Début 2024, nous ne pouvions avoir que des prévisions très incertaines et sûrement trop inflationnistes.

Le poste achat, fournitures pour bâtiments et voiries reste globalement stable en 2025. Selon le réalisé 2024, en augmentation de 20 % pour l'entretien, en diminution de 17 % pour le petit équipement et -5 % sur les petites fournitures. Les contrats de prestation de services sont revus à la baisse avec -4 % par rapport au réalisé 2024, soit par des économies liées au nouveau marché, soit sur la petite enfance, par exemple, moins impactée que prévu. Le volet entretien du parc mobilier et immobilier est de -3 %. C'est une combinaison de certains postes sur le volet sécurité et des réductions significatives en termes de maintenance sur le réalisé 2024 ou de réduction de frais désormais intégrés dans le contrat de performance énergétique.

Autre variation bien plus contenue, les dépenses liées à notre contrat de prestation : -25 000 € sur le gestionnaire de voirie, -73 000 € sur la petite enfance et plus 10 000 € pour le volet nettoyage. Les locations immobilières sont quasiment stables et le poste assurances connaît une légère diminution de -2 % après une augmentation de 10 % en 2024. Le volet fêtes et cérémonies est en augmentation de 18 % car il y a le retour des 2 événements majeurs sur la période estivale et Charenton sur Glace sur la place Aristide Briand. En revanche, il faut signaler sur ce même poste une économie de 50 % avec le nouveau format des vœux du Maire soit -60 000 €. Le poste publication insertion contribue lui aussi à l'effort de rationalisation avec 3 % environ. Le volet études et recherches est en nette diminution de -87 000 €. 2024 affichait notamment un accompagnement de la commune sur un renouvellement important de la DSP stationnement, évidemment non reconduite en 2025. D'autres études s'y intègrent ou se poursuivent mais avec une envergure beaucoup moins importante. Les frais de notaire enregistrent une baisse de 2,5 %, ceux portant sur les actes et les contentieux également en baisse de 6,5 %. Les frais de télécommunication se réajustent à plus de 20 %. C'est une démarche salubre en termes de sécurisation de nos réseaux par un effort de doublement de notre liaison Internet et de téléphonie. Les dépenses dues à l'administration fiscale sont en augmentation de par l'élargissement de notre taxe foncière sur nos bâtiments.

Ensuite, après les charges à caractère général, ce sont les dépenses de personnel qui s'élèvent à 32 475 000 €, soit une hausse 1,11 % de BP à BP, ce qui est une augmentation très contenue. Évidemment, nous retrouvons une augmentation exponentielle de la cotisation CNRACL, la caisse de retraite des employés communaux de la fonction publique territoriale, qui justifie en grande partie cette variation positive sur l'effectif à Charenton, toujours plus stabilisé et dans une poursuite de politique de recrutement pour combler les éventuels départs. Un mot sur la CNRACL, qui est un régime spécial de retraite et qui fait partie des régimes de base de sécurité sociale pour tous les agents de la fonction publique territoriale mais aussi hospitalière. Le service gestionnaire de la CNRACL est chargé de collecter les cotisations de tous ses affiliés pour payer les retraites.

Un décret prévoit plusieurs hausses des cotisations employeurs à la CNRACL de 3 points supplémentaires chaque année pour atteindre 12 points en 2028. C'est ce qui nous attend pendant 4 ans et tout cela, vous l'aurez compris, pour combler le déficit abyssal de cette caisse de retraite et pour la sauver, bien évidemment, Comme je l'indiquais en préambule, les collectivités locales sont encore en première ligne.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 17 045 000 €, soit une diminution de 1,53 %. Une enveloppe exceptionnelle est inscrite dans les autres charges diverses de gestion courante réservées aux associations pour plus de 26 000 €. La subvention du CCAS est en stabilité. Il faut constater une diminution au titre des délégations de service public, stationnement et petit enfance, avec une modification sur le mode de fonctionnement impact également les recettes. Le résultat est à peu près le même par rapport à 2024. Le fonds de compensation des contributions territoriales, notre contribution à l'EPT Est Marne et Bois demeure quasiment stable après négociation à + 0,16%.

Les charges financières diminuent avec la baisse de l'intérêt de la dette de - 10 % en lien avec notre politique de désendettement. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2005. Les charges exceptionnelles sont devenues stables. En revanche, le volet atténuation de produits explose littéralement. Le reversement des amendes de police conserve son niveau. Le fonds de péréquation régionale et nationale se tasse de - 190 000 €, pour une contribution Charentonnaise de 2 150 000 € en 2025 dont 2 150 000 € au titre de ces compensations. Il faut savoir que cela dure depuis maintenant 13 ans et la facture cumulée sur ces 2 fonds de compensation depuis 2012 s'élève désormais à 25 M€. Mais cela n'est pas le plus grave, si je puis dire. On constate une réelle déflagration dans notre budget 2025 avec l'instauration d'un fonds de réserve pour 1 088 423 € sur la seule ville de Charenton et sur la seule année 2025, au titre de l'effort de redressement des finances publiques. Les collectivités locales stigmatisées se retrouvent ponctionnées et particulièrement celles dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€, dont Charenton.

Au niveau des recettes de fonctionnement, il y a une augmentation infime de 0,84 %, 1,01 % sur les recettes réelles et 1,18 % sur les recettes de gestion courante. Alors que tous les efforts sont réels pour optimiser les recettes avec une ligne de conduite budgétaire toujours raisonnée, une fiscalité exemplaire et vertueuse face à un contexte budgétaire toujours plus complexe et incertain. Chaque exercice budgétaire se révèle être un défi toujours plus grand. En détail de ces recettes, les recettes fiscales connaissent une progression pour un montant de 34 262 377 €. Cela représente une progression de 2,4 %. Les contributions directes sont majorées de 2,58 % avec un produit de pratiquement 30 M€ sur la taxe foncière bâtie. Les taux sont inchangés quand les bases ont été rehaussées par l'État de 1,7 % pour 2025, le taux d'inflation. Les droits de mutation restent stables malgré le climat et la situation du marché immobilier. En effet, le réalisé 2024 à Charenton a été légèrement supérieur à sa prévision et donc nous invite à conserver ce niveau d'inscription. La taxe de séjour est revue à la hausse, eu égard à une offre touristique plutôt fructueuse et une actualisation des tarifs ici même en 2024 avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2025. L'attribution de compensation émanant de la Métropole du Grand Paris reste à l'identique.

Autre volet des recettes de fonctionnement, les produits de nos services qui se stabilisent au regard de 2024 pour un montant de 7 493 000 €. En

détail, une combinaison sur la partie restauration, sur l'accueil de loisirs, le périscolaire, la piscine, la jeunesse, une diminution sur le domaine culturel et sur les crèches. Le volet stationnement est en diminution avec les modalités de la nouvelle gestion qui va permettre au délégataire d'encaisser directement les recettes. Vous voyez que nous sommes sur une diminution plutôt mécanique par la nouvelle délégation. Nous avons déjà constaté que le poste de dépenses avait été impacté en ce sens, via les dépenses. Le forfait stationnement évolue à plus 3,5 %. Enfin, il y a une augmentation sur l'occupation du domaine public et une réduction sur les remboursements de frais par le CCAS. Jusqu'à présent, il était calculé sur la totalité du bâtiment occupé. Il est désormais affiné au niveau des seules compétences dans ce même bâtiment dans le budget annexe du CCAS. Là aussi, c'est un élément plutôt comptable que structurel.

Dernier grand volet des recettes de fonctionnement, les dotations et subventions de participation. Elles sont en très légère diminution avec -0,93 %. L'absence de dotation globale de fonctionnement est une véritable hérésie dans l'essence même d'un budget communal. Il faut se rappeler que cette dotation était de 4 830 000 € en 2012. Cela fait une perte cumulée en fin d'année de près de 41 M€. Au chapitre des autres organismes, il y a l'effort de la CAF qui est essentiel dans son soutien. Il demeure constant avec - 0,83 % pour un montant total de près de 3 200 000 €. En revanche, il y a une mauvaise nouvelle au titre de nos recettes.

Les autres inscriptions voient une diminution des autres produits de gestion courante avec - 1,67 %. Les locations immobilières avec - 43 561 € sur un immeuble destiné à la revente en 2025. Au niveau de la ligne budgétaire des produits financiers, le placement de nos réserves sur les comptes à terme nous permettra un revenu en 2025 de l'ordre de 354 000 €, confirmant le bien-fondé de notre stratégie avec un rendement non négligeable à la clé. La présentation de la section de fonctionnement est ainsi terminée. Nous allons dès à présent nous intéresser à la section d'investissement.

Notre budget d'investissement 2025, sur cette dernière année pleine du mandat en cours, confirme toutes les ambitions de la majorité municipale qui chaque année, a su démontrer largement sa capacité à investir, à innover, à moderniser et à préserver le patrimoine, toutes les infrastructures à l'intérieur comme à l'extérieur, l'ensemble du domaine public. Mais surtout, de réussir parfaitement la transition environnementale et de traiter pleinement la question énergétique, d'apporter des solutions écologiques pour le présent et le futur. La qualité de vie dans les espaces communs prime sur tous les axes de ce budget performant et ambitieux. Le budget primitif 2025 se présente avec un niveau d'inscription de 19 214 000 € de dépenses réelles d'investissement dont 18 662 000 € de dépenses d'équipement, constitués pour presque 2/3 des 9 opérations majeures que nous avons indiquées dans le cadre des AP/CP que nous avons adopté depuis 2023. Je ne le rappellerai pas en détail puisque je vous réfère à la délibération précédente. Dans ce plan pluriannuel, plusieurs chantiers ont déjà abouti. Vous voyez que nous venons de clôturer comptablement Herzog alors que nous sommes à peine familiarisés avec cette démarche prévisionnelle. Cela montre toute l'efficacité et la démarche de la majorité municipale dans son programme d'investissement. Le budget en dépenses d'investissement présente aussi toutes les autres composantes que nous avons toujours connues et qui garantissent le parfait état de nos biens. Cela permet de les améliorer, de les rénover et les entretenir. Ce budget va également passer les différentes prévisions et autres

projets, les nombreux travaux sur les bâtiments et les voiries dans les quartiers, les opérations d'acquisition de biens matériels et le lancement de certaines études pour la seule année 2025.

Au titre des immobilisations incorporelles, c'est un poste budgétaire naturellement en retrait, dans un calendrier où se sont majoritairement des travaux et des réalisations après évidemment des études et des opérations de lancement sur les exercices précédents. Pour autant, une enveloppe de 363 400 € est nécessaire pour des frais d'études portant sur les aménagements à venir sur les sites administratifs, associatifs, sportifs et scolaires, et également sur la ZAC de Bercy. Au titre des subventions d'équipement versées, l'effort de la collectivité est constant, pour une enveloppe 2025 de 275 000 €. Au titre des inscriptions sur immobilisations corporelles, le chapitre 21 est constitué d'une longue liste très significative d'opérations avec une inscription de plus de 10 M€, en dehors et donc en plus des 9 opérations AP/CP. Il faut souligner la déminéralisation et la végétalisation des trottoirs pour 50 000 €, le Square du 11 novembre pour 220 000 €, la végétalisation de la cour de l'école Pasteur pour 198 000 €, l'acquisition des jets d'eau pour 12 000 €. Plus précisément, sur certains bâtiments et notamment sur la performance énergétique au niveau de plusieurs bâtiments pour 242 000 €, les travaux en crèche pour 108 000 €, des travaux dans les écoles élémentaires pour 45 000 € et 58 000 € dans les maternelles, le matériel informatique et la vidéo protection tous secteurs pour une enveloppe de 443 500 €, des travaux aux archives pour 30 000 €, des travaux de reprise pour 44 000 €, l'entretien de la voirie et des réseaux avec une enveloppe globale de 453 000 €. Une ligne budgétaire pour le matériel informatique de 342 000 €, pour le mobilier de 124 000 €, 526 000 € dont 140 000 € du plan pluriannuel de modernisation des aires de jeux. Le levier d'intervention sur la partie commerce est également conforté avec une ligne de 150 000 € au titre d'acquisition des baux commerciaux et une autre de 300 000 € en guise de provision pour préemption des fonds de commerce.

À ce stade, il est important d'apporter sur le premier budget participatif qui trouve, pour sa première année, toute sa place dans le maillage classique budgétaire. À savoir 50 000 € pour des opérations de plantation d'arbres et de désartificialisation des sols, 30 000 € pour l'installation de jardinières, 25 000 € pour l'amélioration des éclairages, 21 000 € pour l'amélioration et l'agrandissement de mobilier urbain, 8 000 € pour l'installation d'équipements pour les vélos et les poussettes. Tout cela sur l'ensemble de la ville. Il y a 30 000 € pour le remplacement d'équipements sportifs dans les parcs et les squares, 10 500 € pour l'installation à vocation environnementale de nichoirs pour les oiseaux et des hôtels à insectes et 10 000 € pour les jeux et les mobiliers dans un certain nombre de squares. Petite parenthèse, le budget participatif marque aussi de sa première empreinte le budget de fonctionnement que j'ai présenté tout à l'heure. Le budget participatif, c'est 11 000 € dans la section de fonctionnement.

Je reviens sur l'investissement et les autres dépenses vont alors concerner le remboursement du capital de la dette pour 293 000 €. Depuis 2005, la dette n'a cessé de diminuer. C'est la 20^e année consécutive sans aucun nouvel emprunt pour réaliser la totalité des investissements, sans charges de dettes supplémentaires que nous ne laisserons pas en héritage durant cette double décennie. Enfin, comme pour la section de fonctionnement, certaines provisions ont été légitimement inscrites en lieu et place du poste de dépenses imprévues. Il est aujourd'hui banni du budget par l'instruction M57. Il faut noter également cette

inscription de 30 000 € pour des travaux d'office à réaliser en urgence que nous retrouverons évidemment en recettes et qui vient conclure la liste des dépenses d'investissement.

Quatrième et dernière partie, les recettes d'investissement bâties sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent sur cette même section, portée également par un autofinancement de 15 185 000 € en hausse en comparaison à 2024. C'est un indicateur de taille qui prouve à lui seul l'ambition portée par Monsieur le Maire et sa majorité d'avoir un budget d'investissement de première envergure et avec un programme de nombreuses réalisations, toutes de grande qualité, aux 4 coins de notre ville. La démarche présente des recettes d'investissement est perpétuée dans son inscription lorsque nous savons qu'elles ont forcément vocation à augmenter indéniablement en cours d'année et nous le constatons à chaque fois. Ayons cette humilité de ne pas les inscrire trop tôt.

Le volet subventions d'investissement est principalement constitué des restes à réaliser pour plus de 5 300 000 €, donnant lieu à 42 lignes d'inscription en écho à la qualité de nos projets d'envergure reconnus et soutenus financièrement par nos partenaires institutionnels. Il y a 3 nouvelles lignes en 2025 pour un montant de 280 000 €. Toutes ces inscriptions sont pour les travaux portants sur les opérations de végétalisation, hôtel de ville, acquisition de véhicules propres, au titre de la vidéo protection, la rénovation énergétique, l'aménagement des squares, la remise aux normes et autres projets novateurs. Les subventions issues de toutes les strates institutionnelles, de l'État jusqu'au département, en passant par certains opérateurs notamment associatifs. Les subventions obtenues par une extrême compétence et des efforts considérables et de réactivité de notre administration que je tiens à remercier particulièrement sur ce point. Les recettes d'investissement sont également constituées du reversement de la TVA sur nos travaux d'investissement effectués sur des exercices précédents pour 1 790 000 €. C'est une enveloppe qui a quasiment triplé par rapport à l'an passé. Cela montre bien un volet d'investissement extrêmement important dans cette période actuelle. La section d'investissement se termine ainsi, tout comme la présentation de ce nouveau budget.

En conclusion, le budget 2025 est une fois de plus le budget de tous, de chaque Charentonnaise et Charentonnais, de chaque génération et de chaque quartier. Malgré les contraintes, chaque secteur est conforté, doté de tous les moyens et de tout le soutien qu'il mérite. À commencer par le secteur social et solidarité, la famille et l'intergénérationnel, la protection de l'environnement et le développement durable, la sécurité de tous, l'éducation et la jeunesse, le sport et la culture et tous les autres qui contribuent au bien-être et au bien vivre. Ce budget représente le ciment d'une commune dans sa construction permanente d'une vie en commun des plus sereines, d'un avenir meilleur et plus assuré. Il reflète largement le dynamisme de notre collectivité, son potentiel économique, son action pour les années futures et sa compétence à relever les défis. La Ville de Charenton poursuit remarquablement son parcours. Les difficultés sont nombreuses mais aucun découragement ni aucun renoncement. À l'heure d'une austérité non encore annoncée mais tellement redoutée sur le plan national, à la crainte de lendemains sans grandes espérances, la Ville de Charenton continue à s'engager avec détermination et responsabilité. Oui, ce budget est réaliste. Oui ce budget fait preuve d'une grande rigueur dans son élaboration et nécessitera le même niveau de rigueur dans sa réalisation. La Ville de Charenton tient entre ses mains son destin budgétaire, ce qui lui permet de ne toujours pas augmenter sa

fiscalité, de ne pas succomber aux sirènes de l'emprunt facile, de maintenir tout son développement de prestations, d'actions et de services au plus haut niveau. Oui, ce budget 2025 répond à toutes les attentes et respecte tous les engagements. Oui, ce budget 2025 est en capacité de faire face au contexte national et de remplir tous ses objectifs choisis ou contraints. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci, Monsieur SEGALAT pour cette présentation très détaillée et illustrée du projet de budget primitif 2025. Avant de céder la parole aux intervenants, je voudrais remercier l'administration et le Directeur général des services. Également le Directeur des ressources, finances et la Directrice des finances pour le travail élaboré aux côtés du Directeur général des services et de l'adjoint chargé des finances pour la construction de ce budget qui n'a pas été simple. Vous l'avez compris, nous étions ballottés au gré des projets de textes, au gré des gouvernements qui se sont succédés et des annonces des uns et des autres. Finalement, avec cet aboutissement, on comprend aujourd'hui à la faveur d'un budget adopté au forceps et une feuille de route avec son lot d'incertitudes. C'est incontestable. Mais également, comme l'a rappelé Patrick SEGALAT, des contributions très significatives des collectivités locales à l'effort national appelé par ce gouvernement, comme le précédent, et probablement par son successeur, quel que soit le délai dont celui-ci pourra bénéficier.

C'est donc une grande préoccupation que la construction budgétaire à l'heure actuelle, tant pour l'exercice 2025 que pour les exercices suivants. Je salue ce travail réalisé par l'administration, l'ensemble des Directions et des services, dans cet exercice où l'on agit sur un fil en quelque sorte pour construire nos budgets comme tant d'autres collectivités territoriales.

Mme EL HARTI. – Merci Monsieur le Maire. Je me joins à tout le monde pour remercier effectivement l'administration pour ce travail énorme et très important. Je remercie également Patrick pour cette présentation très complète et à laquelle il nous a toujours habitués. Je tiens quand même à préciser que je n'ai pas participé à la commission finance pour des contraintes personnelles. Je tiens à le préciser avant de démarrer mon propos.

Ce que révèle le budget 2025 proposé au vote ce soir, c'est ce qu'on peut voir, même si Patrick a évoqué un écart réduit entre les recettes et les dépenses. Il n'empêche que l'on constate quand même que les dépenses dépassent de 6 % les recettes entre 2023 et 2025, et de 3 % entre 2024 et 2025. Ce constat mérite une réflexion. Je ne vais pas m'attarder sur tous les postes, bien évidemment, sinon nous serions là jusqu'à 01 h 00 du matin. Mais il y a quand même quelques interrogations sur les évolutions à la hausse ou à la baisse de certains postes. Je vais commencer d'abord par les dépenses liées aux frais d'actes et le contentieux. Effectivement, lorsque l'on regarde la dernière année 2024-2025, il y a une légère baisse. Mais lorsque l'on prend l'évolution entre 2022 et 2025, on a quand même ce poste budgétaire qui augmente de plus de 33 %. C'est quand même énorme. Alors qu'en parallèle, on a les subventions accordées aux associations qui diminuent de -3 % en 2024, de -5,5 % en 2025. Ensuite, même si le montant n'est pas énorme, le poste concernant la formation des agents baisse de 70 %. Cette tendance soulève la question suivante. Pourquoi prioriser les frais juridiques au détriment du soutien aux associations et à la formation ? Ces postes sont pourtant essentielles, aussi bien pour le tissu social que pour la montée en compétences des agents.

Le second point concerne un poste de provision. Mais lorsque l'on regarde le budget qui est présenté aujourd'hui, on a quand même une provision pour risques qui passe de 7 000 € en 2024 à 100 000 € en 2025. Quels sont les risques qui sont identifiés et qui pourraient éventuellement générer des dépenses justifiant une telle hausse pour passer de 7 000 à 100 000? C'est dans la page 51 du budget. Soit il y a une évaluation différente des risques auxquels la Ville fait face, ou alors peut-être que de nouveaux risques ont été identifiés et cela amène à provisionner davantage. C'est la question que je pose et qui mérite des précisions.

Il y a un autre poste qui interpelle entre 2024 et 2025. C'est anecdotique car le montant est de 18 000 € mais cela interroge quand même. Lorsque l'on parle de faire attention et de répondre aux besoins des Charentonnais, le service social, le bas de Charenton, les jeunes, etc., il y a un constat qui est fait. Pour la prévention, il y avait certainement le changement de référent comptable. Nous sommes passés à la M57 et cela pourrait expliquer effectivement cette fusion des 2 postes. L'année dernière, il y avait 9 000 € pour les bourses au permis. Cette année, il y a 18 000 € pour les bourses au permis plus des autres actions. La question qui se pose est de savoir quelle est la part qui est réservée pour les bourses au permis. Donc, je me suis interrogée. Pourquoi y a-t-il cette somme globale ? Je me suis rappelée l'observation de notre collègue João l'année dernière qui suggérait une augmentation de l'enveloppe pour les bourses au permis. Ce montant qui regroupe la bourse au permis et des autres actions, est-ce que c'est pour éviter la critique de Monsieur João ou est-ce qu'il y a autre chose derrière ? C'est en tout cas assez intéressant comme observation.

Concernant l'entretien qui est quand même en baisse, cela soulève également des interrogations. Le budget consacré aux contrats de prestation de services d'entretien est en baisse constante. Or, on voit particulièrement dans le bas de Charenton que la propreté laisse à désirer. Alors, je me pose la question. Quelle est l'explication de cette réduction budgétaire ? Est-ce que le budget a été réduit pour certains quartiers et pas pour d'autres ? Je demande juste des précisions. N'y voyez rien de particulier. Ensuite, en ce qui concerne la dépense pour le Noël des enfants des agents, là aussi, il y a une baisse. C'est très symbolique. Ce ne sont pas des postes très importants mais on se demande pourquoi il y a une baisse. C'est symbolique. Nous avons constaté que la subvention est maintenue au même niveau entre 2024 et 2025. Mais lorsque l'on regarde et qu'on creuse un peu plus, on voit quand même qu'il y a des refacturation au CCAS. Je me pose la question sur ce poste « refacturation au CCAS ». Pour quelle raison ? J'aimerais bien que certaines, voilà... et si vous avez besoin de parler vous pouvez le faire. D'accord, merci.

Je suis tout à fait d'accord avec cher Patrick, les intérêts d'emprunt sont en baisse et c'est plutôt une situation très positive car cela montre bien qu'il y a une amélioration de notre capacité d'endettement même si j'ai bien compris, la Ville ne s'oriente pas vers un endettement. Je suis tout à fait d'accord pour une gestion de rigueur mais la question se pose au niveau des arbitrages. On peut avoir une gestion de rigueur mais on peut aussi faire un choix dans les arbitrages au niveau social. Il y a aussi une autre recette fiscale. On dit que les taux sont maintenus au même niveau et qu'il n'y a pas d'augmentation. Mais quand on regarde le poste des recettes fiscales, entre 2022 et 2025, il y a une augmentation de 6 %. Il faut quand même être un peu plus transparent. Même si certes la Ville n'augmente pas ses taux, il faut quand même expliquer qu'il y a une augmentation

de la fiscalité à Charenton, comme partout. Il y a un point sur la transparence qui est quand même assez important.

2 points et j'en finis avec mon intervention, pour ceux qui sont un peu agacés. Les recettes de billetterie du théâtre sont en baisse. Est-ce une conséquence de l'augmentation des tarifs ? Chaque année, cela augmente. Ou alors, il y a une moindre fréquentation ou une combinaison des 2. Ou alors, c'est la programmation qui n'intéresse pas beaucoup les Charentonnais ? La question se pose donc j'attends une réponse. Enfin, ce budget pose des questions cruciales quant à l'arbitrage. Je ne remets pas en question la rigueur. Mais au niveau de l'arbitrage, mettre l'accent sur le social et la formation, ce sont quand même des postes assez importants. Merci.

M. GICQUEL. – Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ?

M. MARTINS-PEREIRA. – J'aimerais également m'associer aux félicitations et aux remerciements adressés à la fois à notre collègue Patrick SEGALAT pour sa présentation du budget, ainsi qu'à l'administration dans son ensemble pour la préparation de ce budget et son exécution, encore une fois, comme vous l'avez très bien indiqué Monsieur le Maire, dans un contexte national qui n'était pas à la clairvoyance. Même si aujourd'hui la situation a l'air de légèrement s'améliorer, cela montre justement tout le travail qui a été fait dans une période de grande incertitude. Pour cela, toutes mes félicitations à l'administration.

Il y a beaucoup de chiffres qui ont été donnés. Évidemment, c'est un budget et je vais aussi en donner quelques-uns. Mais plutôt que d'avoir une liste à la Prévert, je vais essayer de donner un peu de sens politique, comme j'ai essayé de le faire pour le budget de l'année dernière, à ces chiffres qui traduisent une direction dans laquelle vous souhaitez aller pour notre commune. Je note d'ailleurs la phrase qui a été indiquée par Monsieur SEGALAT à la fin de sa prise de parole, à savoir que – je cite – « chaque secteur a tout le soutien qu'il mérite ». J'insiste sur ce mot de mérite. Ainsi qu'un budget qui s'adresse à toutes les générations. Nous allons rentrer dans le détail pour voir à quel point ses phrases sont vraies et à quel point je n'ai pas tout à fait la même appréciation.

Tout d'abord, en termes d'analyse budgétaire globale, il y a en effet des recettes de fonctionnement qui sont en légère hausse, des dépenses de fonctionnement qui en grosses masses stagnent. La fin d'un investissement qui n'était déjà pas très folichon et qui, pour plein de raisons sur lesquelles on peut se retrouver, marque quand même un arrêt pour l'année qui vient. C'est dans ce panorama que l'on s'inscrit. Il y a une information qui est dans le budget, en l'occurrence à la page 13 du document que personne ne lit, c'est-à-dire pas celui où il y a les tableaux et où on explique la répartition poste par poste de façon intelligible, mais plutôt dans la troisième annexe qui est vraiment l'attribution comptable de chacune des dépenses et des recettes que vous inscrivez au budget. Il y a tout de même un autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement en hausse de 3 M€ entre le budget 2025 et celui de 2024. C'est-à-dire qu'il prend 22 %. Est-ce à dire que la situation financière de la Ville est largement meilleure que celle de l'an passé, ce n'est pas ce que je suis en train de dire. Même avec les précautions d'usage, il y a une situation financière qui n'est peut-être pas aussi catastrophique que vous le présentez. Sans dire encore une fois que la situation financière était parfaite et sans vous en imputez totalement la

responsabilité. Quand on rentre dans le détail, je vais parler essentiellement du budget de fonctionnement.

Tout d'abord, les dépenses de personnel sur la partie rémunération et indemnités. Les agents titulaires voient leur enveloppe d'indemnité baisser de 250 000 €. On précarise, on réduit les moyens mis à disposition de nos agents pour effectuer correctement leur travail. C'est une décision politique que vous prenez. Les agents sont le premier bras armé de la commune pour justement mener à bien toutes les politiques publiques que nous appelons tous de nos vœux.

En ce qui concerne le théâtre, Madame HERBERT, je n'ai pas envie d'être à votre place. Je serais bien en peine à votre place de défendre ce budget. Dans votre enveloppe, vous avez 2 % de baisse des dépenses de fonctionnement. Cela paraît assez anecdotique. Sauf que le théâtre a déjà largement été mis à contribution en 2024. Dans le budget de l'année dernière, la programmation avait perdu 4 %, la communication du théâtre avait perdu 28 % et la maintenance 52 %. On continue à raboter un peu sur le théâtre encore une fois. Je n'aimerais pas trop être à votre place.

Ensuite, et encore une fois, je ferai la mention de ce que vous avez dit Monsieur SEGALAT « concernant le budget qui s'adresse à toutes les générations », ce que je vois, c'est que sur le poste des achats de prestations de services, sur la jeunesse et le périscolaire, il y a -11,5 %. C'est un secteur largement mis à contribution en 2024. Par ailleurs, non seulement ce sont des dépenses en moins qui sont réalisées par la Ville, mais en face, ce sont des recettes qui augmentent. Je traduis cela en français intelligible. La Ville se désengage du financement de ses activités et de ses postes budgétaires sur la jeunesse et le périscolaire. En échange, elle demande plus aux familles. Ce sont des familles qui sont mises à contribution sur la restauration scolaire avec une hausse de 9,83 % et après une grosse de 5 % l'an passé. Il y a aussi une hausse sur le périscolaire de 21,6 % après une hausse de 8 %. Encore une fois, il y a une baisse des dépenses et une hausse des recettes. Je ne sais pas si c'est un budget qui est vraiment pour les familles et la jeunesse. La jeunesse est également mise à contribution sur le poste 60 623 sur la restauration avec -22,5 %, et en plus sur les AESH. Je ne sais pas si c'est le poste qu'il aurait fallu viser. Concernant les fournitures scolaires, il y a -11 % sur une année et -17 % en 2 ans. Je ne crois pas que l'on puisse dire que ce budget est vraiment adressé à la jeunesse. Je ne crois pas que l'on puisse dire cela aux jeunes de notre ville. Rajoutons à cela qu'il est quand même très intéressant de constater que la médiation sociale de proximité passe désormais dans le poste budgétaire de la Police municipale. Cela indique l'approche que vous avez de la médiation sociale. Cela indique aussi la logique que vous avez pour traiter précisément les sujets que la médiation est censée prévenir. Au passage, la médiation sociale de proximité perd 10 000 €, donc -20 %. Tout ceci qui s'ajoute au budget 2024 où le service jeunesse avait déjà perdu 28 % de financement de la formation au BAFA. Encore une fois, je ne pense pas que l'on puisse dire que ce budget s'adresse à toutes les générations. Je me permettrai encore une fois de réciter votre phrase, Monsieur SEGALAT, où vous dites que « c'est le budget que chaque secteur mérite ». C'est ce que vous pensez ? Que la jeunesse mérite ces coupes budgétaires ? Que la culture mérite ces coupes budgétaires ? C'est là que l'on voit que les chiffres d'un budget ne sont pas que des chiffres. Ils traduisent une volonté politique et des décisions politiques. Certes dans un contexte qui nous est imposé, mais avec des choix que vous faites.

J'ajoute à cela une baisse de 35 000 € sur l'enveloppe des subventions aux associations. -5 % sur un an et -4 % déjà l'année dernière. Il y a également une enveloppe de subventions exceptionnelles qui sont attribuées en cours d'année qui elle aussi est revue à la baisse. Par ailleurs, il y a 3 % en moins sur la section environnement. En disant cela maintenant, on a l'impression que c'est presque une broutille. Par contre, il y a quand même quelques éléments intéressants. Il y a des postes qui augmentent de façon ultra significative et qui sont généralement des postes assez opaques pour nous autres simples élus, de la majorité ou de l'opposition sans distinction. Il y a plus 30 % en dépenses de fonctionnement sur les abonnements et les logiciels. Alors qu'en 2024, il n'y a pas eu dans le budget de grosses dépenses d'investissement pour l'acquisition de nouveaux logiciels. Évidemment, il est difficile de rentrer dans la réalité concrète de ces postes budgétaires, car c'est pour l'administration et le contrôle que nous autres élus avons est toutefois assez limité. Sur la communication, le budget est multiplié par 2. Je trouve cela très intéressant et très parlant d'avoir un budget de communication qui est multiplié par 2 quand nous sommes en train de parler du budget 2025, à savoir le dernier budget qui court sur une année complète avant les élections municipales qui auront lieu en mars 2026. C'est très intéressant. Je ne vais pas vous jeter la pierre mais cela a le mérite de la clarté.

Dans la présentation, vous avez mentionné sur le budget des fêtes et des cérémonies, j'ai un peu de mal à acheter l'argument que vous indiquez, à savoir le retour finalement de Charenton sur glace et Tous en club. Il y a eu un budget « Tous en club » en 2024 et des activités ont eu lieu. C'était d'ailleurs très intéressant car elles ont eu lieu dans plusieurs quartiers de la ville. C'était une initiative nouvelle qui avait beaucoup de sens. Il y a eu un budget en 2024 sur cette initiative. Pour Charenton sur glace, peut-être que je fais une erreur mais il me semble qu'à cette époque de l'année, pour l'année dernière, il était prévu d'avoir Charenton sur glace. Quand on parle d'enveloppe budgétaire, vous ne pouvez pas nous dire que le budget des fêtes et des cérémonies qui prend 20 % d'augmentation entre 2024 et 2025 est dû au retour de 2 événements qui étaient prévus en 2024. Peut-être que vous avez une explication. En tout cas, cela demande un peu plus de précisions que ce qui a été indiqué. Peut-être avez-vous une explication, mais là-dessus, je n'en ai pas vu. Encore une fois, nous sommes en train de parler de chiffres très opaques, on parle de millions et de dizaines de milliers, très bien. Mais il y a une réalité concrète derrière et je ne veux pas penser que ce dont je vous accuse, c'est-à-dire de considérer que la jeunesse de Charenton mérite ces baisses. Je ne vous ferai pas cet affront. Mais cela demande des clarifications. Cela demande des justifications afin de savoir pourquoi ces publics que j'ai cités méritent de voir les moyens qui sont déployés pour eux-mêmes réduits. Encore une fois, nous avons eu ce débat l'année dernière.

C'est peut-être facile depuis ma position d'opposant, mais je suis pour l'efficacité de la dépense publique. Ce qui me fait d'ailleurs dire que je souscris totalement à ce que vous dites sur la contribution complètement exagérée qui est demandée à notre commune, notamment les 2 M€. Se les garder de côté pour les remonter à l'État, quand notre commune et tant d'autres ne sont pas responsables du déficit budgétaire de l'État. Là-dessus, je vous soutiens pleinement. Mais nous sommes dans cette stratégie que vous avez depuis l'année dernière d'avoir une approche budgétaire qui est de couper les coûts sans distinction, sans discrimination. Encore une fois, je suis pour l'efficacité de la dépense publique. Peut-être qu'il y a des moins dans les dépenses qui sont justifiés, des réductions d'enveloppe budgétaire dans les dépenses qui sont justifiées. Mais on a quand

même l'impression que vous n'épargnez pas un certain nombre de secteurs qui mériteraient de l'être. Je pense que c'est le cas des associations dont le coût de fonctionnement ne cesse de s'envoler. Elles sont effectivement directement concernées par les hausses des coûts de l'électricité, des fluides, de l'inflation, du matériel, des locations de salles, etc. Tout le monde ici a bien conscience. On ne va pas leur dire qu'on baisse de 35 000 € leur budget. On ne peut pas dire aux familles qu'on n'augmente pas le taux de fiscalité alors que la fiscalité indirecte augmente. Et cela, c'est de votre fait et il faut l'assumer. Je ne veux pas voir un Charenton magazine avec un énorme 0 % en page de couverture. Ce n'est pas vrai. À un moment donné, il faut parler du portefeuille des Charentonnais et lui, il est davantage ponctionné. Il faut assumer votre stratégie qui consiste à couper partout sans discrimination, à dire justement que ceux qui souffrent le plus méritent aujourd'hui de voir leur budget réduit et non d'avoir ce débat politique de façon publique auprès de nos concitoyens. Je trouve que ce budget est assez éclairant, encore une fois pour le dernier budget de cette mandature sur une année complète. Je vous remercie.

M. SZERMAN. – Monsieur le Maire et chers collègues, je remercie les services et Monsieur SEGALAT qui fait un travail formidable. Ce n'est pas parce que je suis dans l'opposition qu'il ne faut pas reconnaître quand le travail bien fait et que la présentation nous permet d'éclairer ce budget.

Pour ne pas être répétitif car beaucoup de choses ont déjà été dites, mais dans les grandes lignes, il est dommage de voir que dans ce budget, la majorité politique incarnée par le Maire Monsieur GICQUEL impute quelque part et cible dans son budget les seules victimes de ce budget qui sont les familles. Quand on observe notamment, sur la cantine, sur l'accueil du soir, sur tout ce qui touche un peu au social et aux associations. Quand on s'engage en politique à l'échelle locale, il y a quand même une dimension sociale et humaine où on s'engage pour l'intérêt général mais on s'engage aussi en premier lieu pour les familles, pour ces enfants. Il est vrai que quand on constate ce budget, on se rend compte quelque part que ce sont eux qui vont souffrir de ce budget.

Ensuite, il y a des questions qui posent problème. Voter un tel budget et quelque part apprendre, malgré toutes ces baisses, des montants de 456 000 € pour la communication. C'est bien beau de faire du marketing, Monsieur le Maire, mais la communication, c'est de l'enfumage. Voter des montants aussi élevés de 456 000 € pour de la communication, c'est un peu choquant. Il y a également des interrogations sur la sécurité. Comment arriver à une baisse de 5 ou 6 %. Il n'y a pas eu d'interrogation sur la sécurité, mais on se pose des questions avec tout ce qui se passe, la menace terroriste, l'augmentation des actes de haine dans notre pays. La sécurité est une priorité. C'est ce que demandent aussi les Français. Monsieur le Maire, les Français ont besoin de sécurité et les Charentonnais nous le demandent. Pour ne pas répéter ce qui a déjà été dit, ce sont les questions que l'on se pose. On se demande pourquoi vous vous engagez en politique en négligeant autant les familles et en baissant de 5 % les associations et les frais de fonctionnement. Alors que l'on sait aujourd'hui que le secteur associatif fait énormément et bien souvent, ils font du travail. Elles sont un point de relais et sont un peu l'oxygène de notre société. On se demande pourquoi vous vous êtes présenté en tant que Maire dans cette commune. Merci.

M. GICQUEL. – Monsieur SZERMAN, je vais vous répondre avec humour. Je ne vous ai pas attendu pour m'engager en politique et votre

démonstration, encore ce soir, en est le témoignage grandiloquent pour l'ensemble de ce Conseil et le public qui nous écoute ce soir. J'ai quelques années de mandats, Monsieur SZERMAN, et j'ai appris à travailler pour ce qui me concerne. J'ai appris à prendre des responsabilités et j'ai travaillé en ce sens. Je vous demanderai de réviser votre propos sur mon engagement politique vis-à-vis des Charentonnais. À cet égard, je pense que les habitants de cette commune se sont fait une idée très précise de votre état d'esprit.

Pour en revenir à des choses plus précises, peut-être que Monsieur SEGALAT a des précisions à apporter et d'autres collègues également sur un certain nombre de sujets.

M. SEGALAT. – Merci, Monsieur le Maire. En effet, bon nombre d'éléments ont été signifiés et relevés avec un certain nombre d'erreurs. Je n'indiquerai pas ceux qui ont pu les faire, ils se reconnaîtront d'eux-mêmes. C'est un peu logique dans ce type de débat mais il y a tout de même quelques petites choses que je ne peux pas laisser passer.

Il y a quand même un élément commun à bon nombre de vos réactions, c'est de considérer une réduction comme une diminution drastique à tout jamais. Or, la démarche est totalement autre et je prends l'exemple de la remarque sur les indemnités sur la charge de personnel. On ne peut évidemment pas imaginer une seule seconde que le budget 2025 ait pu appliquer une réduction sur la rémunération principale comme sur les indemnités du personnel. En aucun cas nous pouvons le faire et bien au contraire, ce budget augmente mécaniquement. Comme je l'ai indiqué, les agents progressent et avancent dans le cadre de leur statut. Ce budget est obligatoirement à la hausse. Pour autant, et c'est ce que l'on retrouve dans bon nombre de vos éléments d'appréciation, entre le budget 2024 et celui de 2025, il y a effectivement des écarts. Oui, il y a certains écarts à la baisse. Pourquoi ? Parce que nous avons travaillé ce budget plus précisément sur l'atterrissage et sur les réalisations 2024. Nous nous sommes rendu compte qu'il pouvait y avoir un bon nombre d'écarts entre la prévision 2024 et ce qui est vraiment réalisé. Est-ce que nous avons aujourd'hui, alors que nous avons dès le départ avec 2 contributions obligatoires de près de 1,5 M€, raison de continuer à fonctionner sur la prévision 2024 alors que les chiffres réalisés nous donnent une autre indication et une autre précision ? Nous sommes partis de ce que nous avons apprécié en termes de réalisation afin de pouvoir bâtir 2025, expliquer et imprimer les besoins de l'année qui vient par rapport à ce qui a été réalisé et non pas ce qui était prévu.

Sur le personnel, il est vrai qu'au cours des années précédentes, nous avons peut-être la latitude et cette possibilité d'un peu plus modifier le budget du personnel, notamment en budgétisant les postes vacants dans la démarche de pouvoir éventuellement recruter. Or, on sait pertinemment que quand un poste est vacant, il ne va pas forcément être remplacé immédiatement. Il peut y avoir un laps de temps qui nous permet justement d'être dans une démarche un peu plus rationnelle. On se rend bien compte en définitive qu'il n'y a pas de variation extrêmement importante dans le budget de réalisation. C'est justement ce que nous avons constaté dans bon nombre de sujets. Je pense que l'exemple du budget associatif est très clair. Le budget que vous voyez inscrit sur 2025 est ni plus ni moins – nous le verrons dans quelques mois – ce que nous avons réalisé en 2024. Nous n'avons pas reconduit le matelas qui restait parce que nous considérons que ce n'est pas le sujet et qu'aucune association n'avait besoin

davantage au moment de la définition. Lorsque vous nous parlez de leurs besoins en énergie et en salles, reprenons la liste des associations et regardons combien bénéficient de la gratuité des espaces, de la gratuité des fluides. Elles sont hébergées gratuitement pour la grande majorité de la Ville de Charenton. Vous comprenez bien que nous avons pris en compte tous ces besoins et il n'y a pas de difficulté particulière et majeure, et que l'enveloppe d'un peu plus de 26 000 € de dépenses exceptionnelles pour les subventions suffira à elle-même par rapport à ce que nous connaissons. Il n'y a pas d'inquiétude et d'extravagance sur l'interprétation des écarts.

Il est vrai que c'est peut-être une autre méthode, une autre stratégie. Mais tellement plus réelle et tellement plus proche de la réalité de partir sur le réalisé de l'année qui vient de se terminer et de se dire que cette somme fait foi. Évidemment, nous faisons une projection sur 2 ou 3 années et nous travaillons sur des moyennes de 2 ou 3 années. Mais surtout les postes que vous nous avez indiqués, au-delà des indicateurs et des pourcentages classiques d'augmentation, nous arrivons à ce résultat. Ceci afin de mettre fin peut-être à des prévisions un peu trop hautes, peut-être des enveloppes de provisions... J'ai entendu Adra EL HARTI s'étonner d'enveloppes de provisions. Eh bien oui, ces provisions ont un peu disparu à travers ces différents postes alors que nous avons l'habitude de renflouer un peu davantage. On ne les retrouve que sur une seule ligne budgétaire désormais. C'est beaucoup plus vertueux et transparent. Aujourd'hui, nous sommes dans la réalité des chiffres quasiment à chaque ligne. La réalité des chiffres des besoins, la réalité des chiffres des demandes par rapport à ce qui a déjà été exprimé notamment au cours de l'année 2024.

Voilà un peu la mécanique qui s'opère aujourd'hui, qui s'instaure et qui est tout à fait logique. Je crois que nous n'avons pas à avoir une autre vision et une autre stratégie pour bâtir le budget, au moins à son point de départ. Je pense que c'est important. Aujourd'hui, ce doit être le socle. Peu importe ce que nous avons imaginé, peu importe ce que nous avons en termes de définition. Mais prenons plutôt la réalité et la réalisation telle qu'elle a été constatée. Aujourd'hui, nous avons cette possibilité pour justement avoir cette dimension. Enfin, sur la fiscalité, oui les impôts augmentent de manière brutale. Mais les taux ne varient pas, ce qui atténue très fortement cette augmentation. Pourquoi l'enveloppe fiscale a-t-elle augmenté au cours de ces dernières années ? D'abord, ce sont les bases. Les bases, c'est la loi de finances. Ensuite, entre l'année 2024 et l'année 2025, n'oublions pas que nous avons également voté la majoration sur la taxe d'habitation des résidences secondaires. Cela nous a rapporté pratiquement 300 000 € et que nous retrouvons, et que nous sommes plutôt satisfaits sans embêter les propriétaires de Charenton qui habitent à Charenton. Voilà ce que je peux vous dire. Merci.

M. VAN DEN AKKER. – Je voudrais apporter une information concernant les subventions aux associations, en particulier ce que l'on appelle les associations dites sociales. Comme d'habitude, comme tous les ans, nous avons fait une réunion avec ces associations au mois de septembre. Aucune des associations sociales qui ont une action sur Charenton ne nous a demandé une augmentation de subventions. Elles estimaient que leur budget était correct pour 2024. Elles ont ce dont elles ont besoin. Pour le petit plus dont nous avons déjà parlé l'année dernière concernant cette subvention, il faut noter que le CCAS subventionne le petit plus pour l'achat des fruits et légumes en circuit court. C'est donc une subvention de 7 000 à 8 000 € de plus par rapport à la subvention

donnée par la Ville. Le CCAS aide aussi à l'achat de couches pour les bébés. Comme vous le voyez, nous prenons soin des associations qui font du social à Charenton. Je vous remercie.

Mme MINART. – Je vais tout de suite rassurer Madame EL HARTI en ce qui concerne le permis de conduire. Cette bourse au permis est en augmentation. Elle est de 2000 € pour la prévention et la conduite en sécurité. Vous avez 7 000 € pour la bourse au permis et aussi 3 000 € pour la prévention harcèlement, 3 000 € pour la prévention et 3 000 € pour la prévention pour les 18-25 ans. En fait, ne vous inquiétez pas. Les jeunes auront le même budget pour cette bourse au permis.

Maintenant, j'entends très bien vos remarques et votre questionnement. Comme vous le savez, mon investissement est total sur le sujet. Depuis ma prise de fonction, je n'ai de cesse de multiplier les rencontres et d'aborder tous les dossiers de ce secteur qui seront les miens sans exception. Pour autant, si tout reste perfectible, je n'ai absolument pas à rougir du travail de fond mené actuellement par l'équipe jeunesse. Alors évidemment, nous ne sommes pas dans une politique paillette mais plus sur de la prévention. Il ne s'agit pas de faire moins mais au contraire de faire mieux en évaluant les actions pour privilégier celles qui atteignent les objectifs attendus. On priorise et on renforce les actions. Le service jeunesse vise à accompagner le jeune vers l'autonomie, vers l'âge adulte tout en étant acteur dans sa ville et donc développer sa citoyenneté. Notre action est d'éduquer dès le plus jeune âge. L'éducation précoce reste en effet essentielle pour prévenir les comportements à risque. Parmi les initiatives mises en place, il y a l'égalité filles/garçons pour 240 élèves des grandes sections maternelles. Il y a la prévention des jeux dangereux pour 242 élèves de CE1 qui ont participé à des ateliers afin de limiter banalisation de la violence. Il y a la lutte contre les violences, le harcèlement et le cyber harcèlement. 260 élèves de CE2 ont participé à cette sensibilisation. Focus sur les collèges. Notre politique étant de prévenir et d'accompagner. Au collège La Cerisaie, nos actions ciblées incluent la lutte contre le harcèlement et les violences scolaires, l'accompagnement des collégiens temporairement exclus du collège La Cerisaie par les équipes des services jeunesse et prévention. Une dizaine d'élèves ont été accompagnés par ce dispositif associant les élèves et les familles. Enfin, le point d'écoute au collège. Durant la pause méridienne, entre 10 et 20 jeunes ont échangé une fois par semaine avec les animateurs jeunesse et prévention afin de libérer leur parole et notamment pour s'interroger sur les comportements à risque. Voilà ce que j'ai envie de retenir.

De plus, nous terminons notre campagne du CMJ avec 26 jeunes. Leur curiosité et leurs envies d'engagement sont plus qu'encourageantes. Enfin, comme je vous l'avais déjà énoncée, je m'efforcerai d'améliorer et de promouvoir l'accueil et l'accompagnement spécifique correspondant aux attentes et aux besoins des jeunes adultes, c'est-à-dire les 18-25 ans, et d'initier de nouveaux projets. L'arrivée d'un coordinateur et d'un animateur de prévention devrait renforcer l'efficacité de nos actions. L'objectif étant d'avoir un parcours harmonieux pour tous les jeunes jusqu'à leur autonomie. Je vous remercie.

M. TURANO. – Je voudrais rendre un hommage à Madame Murielle MINART avec qui je travaille au quotidien sur les actions de médiation et de prévention. J'avoue être passé dans une autre dimension avec elle.

J'aurais ensuite une petite intervention au sujet de Madame EL HARTI. Vous parlez de propreté dans le bas de Charenton. Madame EL HARTI ? c'est à vous que je parle. Je vous informe et vous confirme que... Cela ne vous intéresse pas, Madame EL HARTI ?

Mme EL HARTI. - Vous savez, une femme peut faire plusieurs choses en même temps. C'est quoi ces interpellations ?

M. GICQUEL. - Madame GRUBER, vous aurez la parole dans un instant. Madame EL HARTI, vous n'avez pas la parole. Tout à l'heure, vous vous étonniez qu'il y ait des petites prises de parole qui semblaient ponctuer la vôtre. Entendez peut-être cette même remarque à cet instant. C'est Monsieur TURANO qui a la parole.

M. TURANO. - Madame EL HARTI, je reviens sur votre interrogation concernant la propreté – je cite – sur le bas de Charenton. Je vous informe et je vous confirme que l'intégralité des rues est soumise au même traitement dans le cadre d'un contrat d'entretien avec la société SEPUR. Nous disposons chaque jour de compte rendus d'entretien quotidien d'intervention. Nous avons exactement le même traitement sur chaque rue et chaque secteur de la ville de Charenton. Votre constat est erroné ou alors, il est à vocation de désinformer.

Pour ce qui est de Monsieur Mickaël SZERMAN concernant la sécurité – il est parti, c'est dommage – la sécurité voit cette année un léger pourcentage en moins en termes budgétaires. Tous les ans, nous n'achetons pas des voitures et des armes, c'est ce qui justifie cette légère baisse. Mais jamais, depuis que Monsieur Hervé GICQUEL est Maire de Charenton, nous n'avons pris autant de dispositions et d'investissements en termes de sécurité, que ce soit en moyens humains ou matériels. Monsieur MARTINS-PEREIRA, vous évoquez le transfert de gestion de la médiatrice à la Police municipale. Ce n'est qu'une gestion administrative de même que le recrutement vient d'être enfin confirmé pour une coordonnatrice du conseil de sécurité de la prévention de la délinquance. Cette médiatrice travaillera directement sous sa responsabilité. Je vous informe et confirme également qu'il n'y a absolument aucune interaction opérationnelle entre les policiers municipaux et la médiatrice. C'est une simple gestion administrative. Voilà, je pense avoir fait le tour. Merci.

Mme HERBERT. - Je voulais vous rassurer également pour vous dire que le théâtre remplit malgré toutes ses missions de service public. Je vais vous rappeler ses 3 missions principales : La diffusion de spectacles vivants avec toutes les disciplines qui sont bien représentées au sein de la programmation, à savoir la danse, le théâtre et la musique. Ces spectacles sont fréquentés par 12 123 spectateurs dont 3 089 du scolaire. La seconde mission du théâtre est la création, certes parfois un peu éloignée des offres commerciales mais nécessaire pour soutenir les artistes et les compagnies professionnelles. Sa troisième mission est l'enseignement. Ce sont toutes les actions culturelles qui y sont menées et auprès de tous les publics. Enfin, la baisse des recettes n'est pas forcément liée à une baisse de fréquentation puisqu'il faut savoir que nous menons une politique tarifaire attractive et la plupart des spectacles sont en catégorie C, c'est-à-dire que c'est le tarif le moins élevé. Voilà pour ces précisions.

Mme GRUBER. – Je souhaite que Monsieur TURANO retire ses propos, car je n'ai pas de problème dans le fait qu'il admire le travail de Madame MINART. Mais de dire qu'il « passe à une autre dimension », ce sont vraiment des propos qui sont très désagréables à entendre. Je désire qu'il les retire, Monsieur le Maire et je vous demande de faire le nécessaire. En vous remerciant.

Mme EL HARTI. – J'ai demandé la parole pour dire à Monsieur TURANO de parler différemment aux femmes. C'est une façon de s'adresser et de très bien dire je répons mais d'une manière correcte et civilisée. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. GICQUEL. – Madame EL HARTI, je pense que nous sommes tout à fait dans la civilité.

M. MARTINS-PEREIRA. – Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit et merci pour ces réponses, sur les aspects qui consisteraient à dire que ce budget serait construit sur la base d'une réalité d'une exécution budgétaire, je ne vais pas dire que ce n'est pas vrai. Mais permettez-moi quand même d'émettre un léger doute puisqu'historiquement, avant même que je sois élu au Conseil municipal et par la voix de mon groupe politique portée par mon prédécesseur, je vous invitais sur un certain nombre de sujets d'adopter cette posture et vous vous y refusez constamment. Souffrez que nous en soyons surpris. Si tel est le cas, nous le verrons dans la comparaison entre le budget et le compte administratif. Je ne demande qu'à voir, en toute sincérité, cette réalisation budgétaire finale et de comparer cela avec la fiscalité aujourd'hui proposée au vote.

Sur les associations, je remercie Monsieur VAN DEN AKKER pour ses propos et je reconnais et félicite également les équipes du CCAS, ainsi que le pôle des solidarités de la Ville pour le travail qu'ils réalisent à cet égard dans notre commune. Toutefois, il faut quand même se rappeler l'habitude que vous avez installée auprès d'un certain nombre d'associations qui consiste à : quand elles demandent plus de fonds que l'an passé, quasi systématiquement à refuser la hausse et à repartir sur la base de l'enveloppe de l'an passé. À un moment donné, en ce qui concerne le système des 2 ans, une fois que l'on connaît un peu de quel bois se chauffe la contrepartie que l'on a en face, elles vont vous dire qu'elles arrivent à fonctionner avec le budget que vous leur donnez, car à quoi bon se mettre à dos la Mairie en disant que ce qui est donné n'est pas assez. Nos associations font preuve de beaucoup d'inventivité justement pour faire en sorte de sortir parfois de difficultés budgétaires. Évidemment, vous mentionnez, et à raison, le fait qu'un certain nombre d'associations sont accueillies à titre gratuit dans des locaux, ainsi que le paiement des fluides. Mais enfin, vous n'êtes pas sans savoir que tout cela passe après toutes les dépenses que peut avoir une association, les assurances, les frais de personnel, etc. Il faut comprendre également cette habitude que vous avez instaurée dans la relation financière avec les associations et qui peut expliquer aussi qu'elles vous disent que de toute façon vous ne donnerez pas beaucoup plus.

Sur la médiation prévention, je ne suis pas convaincu qu'en la mettant sous la gestion administrative de la Police municipale, ceci serve l'objectif de ne pas faire moins mais faire mieux, comme cela a été mentionné par Madame MINART. Si c'est juste de la gestion administrative, d'accord. Je dois dire que beaucoup de choses peuvent commencer par une simple gestion administrative. Aujourd'hui, vous m'assurez qu'il n'y a pas de lien opérationnel visiblement entre

la médiation et la Police municipale. Mais il y a quand même du coup un pied dans la porte. Il faut quand même se dire aussi qu'un certain nombre de dispositions organisationnelles permettent justement une véritable séparation. Je vous le dis, avoir dans la même considération, bien qu'elle soit pour le moment selon vos dires, administrative, c'est déjà un pas dans lequel je ne veux pas vous accompagner. Encore une fois, quelle est la nécessité à la fois administrative et pratique de regrouper sous la même gestion la Police municipale et le service médiation prévention ? Voyez ce que vous dites ? Cela veut dire que dans cette époque d'enveloppe budgétaire contrainte, à un moment donné, il faudra faire des arbitrages potentiellement entre la Police municipale et le service médiation prévention. C'est cela ? Je ne veux pas le croire et j'imagine que ce n'est pas votre intention. Vous voyez quand même la possibilité que cela ouvre face les contraintes que vous et moi ne maîtrisons pas. Vraiment, je vous invite à faire marche arrière. Sur celui-là, c'est vraiment une absolue nécessité. On peut vivre avec comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant. Il faut vraiment revenir à ce dispositif qui préexistait.

M. GICQUEL. – Je vais apporter une précision concernant l'acquisition. Les risques sont de 2 natures. Il y a le risque contentieux notamment vis-à-vis de certains personnels avec lesquels nous pourrions être amenés à engager des procédures. C'est un premier volet qui est ici provisionné et par ailleurs, au cours de l'année et de l'année précédente également, il y a eu une progression des crédits liés aux procédures d'urbanisme dans le cadre précisément de l'opération Charenton Bercy, puisqu'il y a là des contentieux à gérer avec quelques propriétaires fonciers qui ont attaqué le permis de construire qui a été, je le rappelle, délivré au mois d'avril dernier. En effet, la Ville doit s'entourer de conseils et porter cette affaire devant les tribunaux administratifs en pareil cas.

Pour le reste, je ne reviendrai pas dans les détails des questions qui ont été posées. Je proposerai peut-être, et je le dis sous couvert de Didier SIRE et de Patrick SEGALAT, qu'il y ait des éléments de précision qui soient apportés à certaines des questions qui ont été listées ce soir. Certains collègues ont répondu ici. Je vais inviter à ce stade, avant de conclure, Jean-Marc BOCCARA par rapport à un point qu'il voulait aborder.

M. BOCCARA. – Merci, Monsieur le Maire. En ce qui me concerne sur mon secteur, nous avons à gérer des deniers publics et nous avons donc un droit de regard et d'observation sur l'aide apportée aux associations dans leur globalité. Pour ma part, il est de notre devoir de ne pas céder systématiquement à des demandes d'augmentation de subventions. C'est le cadre général. Mais réjouissez-vous au contraire de la possibilité que porte cette municipalité de replacer à la fois l'été et l'hiver prochain des manifestations tout public et pour toutes les familles Charentonnaises. Voilà ce que je voulais vous apporter.

M. GICQUEL. – Merci. Monsieur VAN DEN AKKER a également un élément de précision à apporter.

M. VAN DEN AKKER. – Monsieur MARTINS-PEREIRA, je réfute formellement vos propos comme quoi nous allons à la rencontre des associations avec l'idée de raboter leur demande.

M. MARTINS-PEREIRA. – Je veux bien qu'on ne soit pas d'accord, mais ce n'est pas ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit qu'on rabotait leur demande. Vous

n'arriverez pas à dire qu'on répond à leurs demandes à la hauteur de leurs demandes. Depuis que je suis élu, je peux vous ressortir à toutes les demandes de subventions et vous sortir le taux de non-réponse aux demandes qui ont été faites. Je ne suis pas en train de dire qu'on leur dise de raboter leurs demandes. Ils le font en toute indépendance, c'est leur droit et grâce à Dieu, vous n'êtes pas en mesure de raboter leurs demandes. Ce que je vous dis, c'est qu'à force d'avoir un taux de non-réponse voté en Conseil municipal qui se répète année après année, il est naturel pour une association de ne pas demander davantage. Ce que je dis, ce n'est pas que vous avez cette démarche active de leur dire de demander moins. Mais il y a la démarche dans la rencontre que vous avez avec ces associations. Évidemment, les associations le voient. Je ne suis pas en train de dire que vous rabotez leurs demandes. Vous votez des budgets en Conseil municipal. C'est déjà pas mal. Mais ne croyez pas que ces décisions n'ont aucun impact. Je suis parfaitement en ligne avec ce que peut indiquer Monsieur BOCCARA, puisque de toute façon dans les demandes d'associations, il y a un état des lieux de leur niveau de trésorerie. Je trouve que c'est justement un outil de gestion et un critère de décision parfaitement légitime. Je vous rejoins tout à fait là-dessus. Merci.

M. GICQUEL. – En conclusion de ce budget et à la suite du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu il y a quelques mois, peut-être un mot pour prendre un peu de hauteur sur les différentes prises de parole ce soir, parfois discutant dans ses moindres détails, mais aussi d'une prise de conscience que je peux entendre ici et là, particulièrement de la part de Monsieur MARTINS-PEREIRA, pour ne pas sous-estimer la difficulté dans laquelle cette collectivité, comme tant d'autres en France et aucune n'y fait exception désormais, se trouve.

Il faut se parler en vérité. La construction d'un budget communal est devenue une expérience inédite tant elle est devenue compliquée. Elle est compliquée pour tous les facteurs exogènes que nous subissons, compliquée pour tous les attermoissements successifs que nous entendons dans la bouche des Ministres des finances et des Premiers ministres successifs. Ensuite, il y a ces constats exogènes que nous subissons ces attaques budgétaires depuis maintenant 12 ans. Depuis 12 ans – c'est un message autant pour le Conseil municipal que pour le public qui nous écoute – de toutes tendances confondues, ce pays et ces gouvernements se sont échinés à asphyxier progressivement les collectivités territoriales. C'est ce que nous devons toutes et tous partager ici. Patrick SEGALAT a rappelé un chiffre. Je vais étoffer ce chiffre pour rappeler que cette collectivité a perdu 60 M€ en cumulé sur ces 12 ans. Parmi nous tous qui contribuons fiscalement à la vie budgétaire de cette collectivité, l'État ne verse plus un euro par habitant à cette ville. Vous l'entendez bien, il n'y a plus un euro versé par habitant à cette ville depuis l'année 2024. Et on nous demanderait pour autant de faire mieux. De faire mieux ou comment les familles pourraient se satisfaire de ce budget. Monsieur MARTINS-PEREIRA, entendez bien ce message. Chacun, quelle que soit sa situation, devra comprendre à l'avenir que le budget de la Ville, de celle-ci mais comme toutes les autres collectivités territoriales, devra considérer de telles tensions qu'à un moment donné, les villes vont réduire la voilure des services publics. Les villes vont moins investir qu'elles ne le faisaient jusqu'à présent. C'est une réalité. Lorsque ce gouvernement réduit l'effort demandé aux collectivités territoriales pour passer de 5 milliards à 2 milliards... Vous vous rendez compte quand même que dans ce pays, on en est à se dire et je n'ai pas peur de le dire, c'est un gouvernement qui comportait des membres proches de notre sensibilité, j'entends la majorité municipale. Il était constitué de

bric et de broc un peu comme on peut le constater aujourd'hui. Mais enfin, arriver à prendre une décision telle que l'abaissement des taux de compensation de TVA sur les investissements portés par les collectivités, c'est un acte incroyable. C'est un découragement profond à investir.

Créer une nouvelle ligne de contribution à un fond qui s'appelle fonds de réserve et qui ne s'appelle peut-être plus fonds de réserve aujourd'hui, peu importe, j'en perds le vocabulaire au fil des prises de position gouvernementale... Mais arrivé aujourd'hui à devoir intégrer dans ce document de synthèse une nouvelle ligne de contribution de la Ville de Charenton à l'effort national établi à plus d'1 M€, chiffre peut être révisé un peu à la baisse. Mais 1 M€ quand cette collectivité a déjà perdu 60 M€ en 12 ans, cela donne cette impression de l'épaisseur du trait, mais non. C'est-à-dire qu'à un moment donné, à force de tirer sur la corde, non seulement nous allons être asphyxiés mais nous allons être étranglés. C'est cela la vérité. Nous en sommes là.

Nous sauvons l'exercice dans cette ville et je remercie parce que personne, là-dessus, ne s'est hasardé à dire que nous devrions investir davantage. Mais surtout pas. Je ne vise personne parce que je ne l'ai pas entendu. Mais je l'ai entendu jadis. Et je vous sais gré, puisque vous vous êtes identifiés, de ne pas conserver ce propos. Car quand on regarde le taux d'épargne dont vous avez dit à juste raison que pour 2025, il y avait une forme de restauration par rapport à la tendance que nous avons connue en 2024. Mais heureusement parce qu'on tape maintenant dans la trésorerie pour sortir des exercices budgétaires. C'est-à-dire ce qui reste de richesse financière de la Ville intrinsèquement pour construire des budgets annuels. Nous en sommes là. Nous n'allons plus chercher le contribuable. Par les temps qui courent, ce n'est pas la meilleure façon, avec un pouvoir d'achat en berne, les difficultés sociales qui s'accumulent et puis les propriétaires fonciers qui disent qu'il faut arrêter de s'en prendre à eux car ce sont les derniers survivants des contributions fiscales. Pourquoi est-ce qu'il y a une augmentation au titre du budget 2025 ? Il y a non seulement la revalorisation des bases qui est décidée en loi de finances. C'est le Parlement qui décide de la revalorisation des bases et sur celles-ci s'applique le taux qui n'a pas évolué depuis 15 ans. Nous sommes à la 15^e année sans augmentation du taux de fiscalité dans cette ville. Toutes les villes ne font pas cet exercice. Il y a des villes voisines qui ont vu des augmentations très significatives.

Par ailleurs, nous avons accru – cela ne nous rend pas populaire aux yeux des propriétaires de résidences secondaires à Charenton. Il en existe. Ce n'est pas la Côte d'Azur, mais il y a des résidences secondaires. Pardon de prendre cet exemple mais je l'ai entendu dans l'actualité et cela me trouble un peu également – oui, nous avons accru la fiscalité sur les résidences secondaires pour se donner une petite poire pour la soif complémentaire. Sinon, le reste n'est rien. Ce sont les contributions de l'État venant aujourd'hui compenser la taxe d'habitation que vous ne versez plus. Je le rappelle, quand elle a disparu, la taxe d'habitation représentait 13,5 M€. Je l'ai toujours dit ici, chacun prendra ses responsabilités. Si l'État en venait à toucher à cet engagement qui est de compenser à l'euro près la taxe d'habitation, il y a des villes qui mettront la clé sous la porte. Je pèse mes mots. Il y a des villes qui mettront la clé sous la porte. Mais quand on rappelle ce principe, le fonds de réserve constituée par ce gouvernement n'est pas autre chose qu'une amputation des compensations que l'État est censé nous accorder durablement et sans y retoucher. C'est une réalité concrète indirectement déguisée, mais c'est une réalité concrète. L'État continue

de piétiner les collectivités territoriales, en leur faisant grief d'être les responsables de la dette nationale. La dette des collectivités locales représente 9 % en termes de responsabilité de la dette nationale.

Dans ce panorama, nous serrons la vis. Je ne vais pas dire le contraire. Bien sûr que l'on voudrait faire davantage dans tel ou tel secteur. Je voudrais presque dire que si l'on pouvait même renforcer les effectifs d'agents municipaux là où on se dit qu'il y a des besoins et que l'on pourrait développer certaines choses... Mais raisonnablement on ne le peut plus. À l'actif de cette majorité, il y a des échanges qui ont eu lieu sur la dimension sociale, je pense que cette ville – je le dis sans flagornerie, je le dis avec humilité – cherche aujourd'hui de manière systématique à identifier les publics en situation de fragilité. Ce que l'on appelle à tort ou à raison les invisibles. Nous le faisons et lorsque nous les identifions, il y a aujourd'hui un éventail de dispositifs, de mesures, de collaborateurs qui sont présents pour les accompagner. Je salue le travail que réalise Michel VAN DEN AKKER au sein du CCAS. Il y a 8 jours, nous étions devant quelques familles éligibles au dispositif du pas activité. Nous nous sommes interrogés il y a 5 ou 6 ans de cela sur l'identification des publics, et notamment le constat qui a été fait de foyers monoparentaux en moyenne en plus grand nombre à Charenton que cela ne l'est à l'échelle départementale. Nous avons mis en place une série de dispositifs. Vous avez parlé de la jeunesse, les uns et les autres. Mais il y a aussi la pluralité des actions apportées vis-à-vis de la jeunesse quelles que soient les classes d'âge, que ce soit en milieu scolaire, en activités périscolaires et dans le domaine associatif particulièrement. À cet égard, je rappelle que cette Ville soutient financièrement entre 450 et 500 familles chaque année pour permettre à leurs enfants de s'inscrire dans nos associations et avoir une activité sportive. Cela ne se faisait pas auparavant et c'est en vigueur depuis l'année 2017. Le complément mensuel de ressources pour les publics très fragiles dont les publics seniors, la généralisation de la télé alarme gratuite pour ces publics isolés, ceux qui sont identifiés et ceux qui restent à l'être. Il y a toute une série de dispositifs que nous avons développés et s'ils ne sont pas transcrits comme une ligne à part entière dans ce budget, ayez-le toujours à l'esprit, c'est le travail que porte cette municipalité. C'est le travail que porte le CCAS. De ce point de vue, nous avons révisé un certain nombre de dispositifs et nous avons innové en la matière. C'est à saluer.

Enfin, une petite satisfaction. Cela a été relevé tout à l'heure dans la présentation d'un budget rigoureux. C'est à ce prix que l'on arrive à s'en sortir avec un serrage de vis. C'est à ce prix que nous parvenons à nous en sortir. C'est au prix de cet investissement très conséquent des services, des collaboratrices et des collaborateurs qui vont chercher les subventions pour financer nos investissements. Ils sont quand même conséquents entre 2024 et 2025. Il faut le reconnaître. Il n'est pas dit que pour les années à venir ce soit du même acabit, compte tenu des difficultés que nous rencontrons. En tout cas, l'enseignement pour conclure, c'est la nécessité pour nous d'être extrêmement vigilant quant aux mesures que l'État vient de prendre, quant aux mesures que l'État va s'approprier encore à prendre. Il y a des lames successives qui sont passées sur les collectivités locales et nous en avons vu la traduction y compris sur notre budget. Il y a une nouvelle lame du rasoir qui vient de s'enclencher avec cette contribution nouvelle, inattendue et lamentable dans le sens du rôle des collectivités territoriales de proximité avec les habitants. Je rappelle que s'il n'y avait pas cet échelon, que deviendrait un certain nombre de publics ? C'est la réalité de notre organisation en France et c'est l'honneur de notre pays d'avoir encouragé durant toutes ces

années de déploiement de la décentralisation, qui a été partagé je pense par tous les bancs de l'échiquier politique, mais qui aujourd'hui est littéralement transgressé et mis à mal. C'est très inquiétant pour l'avenir, pour celles et ceux qui occupent des mandats, pour celles et ceux qui en occuperont plus tard. C'est très inquiétant et il faut que la population s'en rende compte.

Les éléments ou l'agrégat que nous considérons, c'est effectivement l'autofinancement de cette Ville. C'est-à-dire cette capacité propre à la Ville à financer seule, et parfois avec un recours à l'emprunt, l'investissement public. C'est majeur. Si cet agrégat venait à rentrer dans une zone rouge – aujourd'hui, nous sommes dans l'orange pour l'exercice 2025 – Il faudrait à l'avenir s'interroger très clairement sur notre capacité à maintenir le service public et notre capacité à investir dans les mêmes proportions que ces dernières années. Partageons cela. Vous avez vu que les associations de collectivités territoriales s'étaient à nouveau mobilisées pour appeler le gouvernement à la raison. Elles ont été partiellement entendues. Mais beaucoup de difficultés s'amoncellent maintenant auprès des collectivités territoriales, notamment départementales, et par ricochet la Région. Ensuite, ce sont les communes qui seront la prochaine étape des difficultés majeures que ce pays risque de rencontrer.

Ce budget a le mérite de porter une politique d'investissement qui reste significative et qui est dans la continuité de ce que nous avons connu et un niveau de service public qui est tout de même appréciable et que nous pensons apprécier de la part des Charentonnais. Tous les Charentonnais sont considérés, dois-je le rappeler ici ? Ils sont tous considérés dans ce budget avec une attention toute particulière pour celles et ceux qui connaissent des difficultés. Un mot enfin pour dire aussi l'effort que nous portons avec les bailleurs sociaux. Nous n'avons pas assez l'occasion de le dire et cela va être redit dans une délibération suivante. Aujourd'hui, je me fais le porte-parole des bailleurs sociaux pour indiquer que nous sommes au-devant d'une crise absolument majeure et très préoccupante sur le climat social. C'est-à-dire les publics qui sont en attente et qui vont durablement attendre compte tenu de la réduction drastique de la construction de logements dans ce pays et de logements sociaux en particulier. Autrement dit, il y a une nouvelle paupérisation qui va s'installer dans les territoires. C'est absolument inquiétant pour les élus que nous sommes et je voulais le partager avec vous ce soir car nous connaissons toutes et tous des situations de ce type.

Je vous remercie d'avoir participé à ce débat et je vous propose de mettre aux voix ce budget.

Qui vote contre ce budget ? 5 voix contre. Qui s'abstient ? 1 abstention.

Le budget est adopté à la majorité

(5 contre et 1 abstention).

8 ° – DELIBERATION DONNANT MANDAT AU CIG PETITE COURONNE POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES.

Mme MINART. – Cette délibération a pour vocation de donner mandat au Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurances des risques statutaires.

Notre commune souscrit depuis le 1^{er} janvier 2006 à ce contrat avec le CIG pour une garantie accident de service et maladie professionnelle. Aujourd'hui, 156 collectivités y adhèrent. Ce contrat d'assurance d'une durée de 4 ans arrive à échéance le 31 décembre 2025 et le CIG propose de mener fort logiquement une mise en concurrence commune d'un nouveau contrat pour le 1^{er} janvier 2026, conformément au Code de la commande publique. Cette mise en concurrence offre un double avantage. D'une part, d'obtenir les conditions tarifaires les plus favorables et d'autre part, de nous dispenser individuellement d'une procédure de passation de marchés publics. De plus, nous profitons pleinement de l'expertise statutaire CIG. À ce stade, le CIG doit pour engager la procédure de consultation, un mandat à chaque collectivité favorable à cette adhésion. À l'issue de la procédure de mise en concurrence, le CIG pourra souscrire ou non au contrat d'assurance statutaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibéré sur une opportunité d'autoriser le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne à mettre en concurrence un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires précédemment désignés.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations ou des remarques sur cette délibération ? Non. Je mets donc aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9° – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS DU SERVICE CONSEIL, INSERTION, MAINTIEN DANS L'EMPLOI (CIME) DU CIG PETITE COURONNE, POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ACTION DE SENSIBILISATION.

M. SEGALAT. – Il s'agit également d'un sujet qui concerne le CIG. Celui-ci est un véritable soutien et un point d'appui pour notre collectivité dans le cadre de la gestion des ressources humaines. Il s'agit de pouvoir évoluer avec un de leur service, en l'occurrence le service conseil, insertion et maintien dans l'emploi, le CIME. Les collectivités territoriales peuvent y adhérer. Ce service va proposer aux employeurs publics territoriaux une offre particulière à l'accompagnement de la politique de reclassement et plus largement, du maintien dans l'emploi. Ces prestations s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement collectif à destination de l'employeur ou alors individuel à destination de certains agents qui peuvent justement se retrouver dans ce type de situation.

La Ville de Charenton est engagée très largement sur la thématique de l'insertion et du maintien dans l'emploi pour les agents en situation de handicap mais également concernés par une problématique de santé. Je rappelle qu'aucune

contribution n'est versée au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, le dispositif FIPHFP, dans la mesure où la Ville respecte le taux de 6 % dans le cadre de la déclaration obligatoire d'emploi chaque année. Il s'agit, au regard de l'augmentation des problématiques de santé au travail entraînant des situations de handicap mais aussi des problématiques liées à l'usure professionnelle de certains métiers qui nécessitent une reconversion. Aujourd'hui, nous sommes dans un enjeu majeur de pouvoir justement travailler sur ces 2 thématiques du handicap et du maintien dans l'emploi. La Ville a souhaité mettre en œuvre une action de sensibilisation spécifique qui est liée aux chefs de service et aux encadrants de proximité sur le maintien de l'emploi des personnes. Il est important que les managers et l'encadrement soient complètement sensibilisés sur ces problématiques ou en tout cas, ne soient pas dépourvus lorsque le problème se pose au sein de leur secteur. Ces sessions de sensibilisation dédiées pourront avoir lieu au cours de ce semestre-là afin de pouvoir mieux comprendre la nécessité d'un travail collaboratif et pour que ce maintien dans l'emploi et de reclassement puisse être porté collectivement. C'est une action de sensibilisation qui est tarifée sur devis. Le montant est de 800 € par jour. Cela pourra faire l'objet d'une demande de remboursement toujours sur cette plate-forme FIPHFP.

C'est une convention qui vous est proposée ce soir dans ce cadre, qui prendra effet dès sa signature et qui pourra se poursuivre jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Il vous est demandé ce soir d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette même convention pour le service CIME. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10° – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE.

M. SEGALAT. – Il s'agit d'une convention de mise à disposition d'un service civique volontaire. C'est une convention mise à disposition par l'Unicef. C'est vrai qu'il y a eu, on peut le dire aujourd'hui, 2 versions. En tout cas, la seconde version qui va venir modifier d'une part la note de présentation vraiment sur sa dernière phrase, puisque la première version était très précise sur la durée et la date de départ. Il s'agit d'être dans une démarche plus large, une démarche de principe. Certes, la durée est toujours la même, c'est une durée de 7 mois, mais avec une moins forte certitude sur le début de cette mise à disposition. L'autre modification va concerner la délibération en elle-même puisque nous avions initialement un article 2 qui précisait la période de février à août 2025. Cet article est donc retiré pour être moins précis mais plutôt d'être dans la démarche de principe, d'une part d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, mais surtout de se réserver le droit de ne pas souscrire au contrat de service. Comme il y a un petit report, il s'agit d'être en capacité de revoir les choses si les modalités devaient être modifiées.

En définitive, que s'est-il passé ? Tout s'est passé aujourd'hui. Ce matin, l'Unicef a appelé nos services pour nous indiquer que l'agence de service civique voyait bloquer tous ces contrats de service civique de par une décision du Ministère des comptes publics. Lorsque dans l'après-midi, au cours d'un séminaire, le montant du budget a été connu pour l'agence de service civique, ils ont pu imaginer qu'une enveloppe pourrait être dégagée malgré tout et être en capacité de pouvoir offrir un certain nombre de postes dans ce service. La secrétaire générale nationale de l'Unicef a appelé notre référente ici à Charenton pour lui indiquer la bonne nouvelle. Ceci étant, nous nous sommes posé la question pour vous proposer cette délibération. Nous avons estimé qu'elle était peut-être extrêmement intéressante parce que nous voyons bien qu'il y a aussi une question de temps assez ténu, mais par contre, d'être plus prudent dans la délibération au cas où il y aurait une nouvelle surprise sur les modalités. Voilà ce que je pouvais vous indiquer dans ce petit chevauchement et les différents changements au cours de la journée.

Revenons sur le dossier de manière très brève mais à la fois précise. Vous l'avez compris à travers notamment les débats d'orientation budgétaire. Le service enfance revient assez régulièrement sur ce partenariat avec l'Unicef, notamment depuis l'année 2021. Dans la note de présentation, on vous rappelle un peu tous les dispositifs et les sessions de sensibilisation, pour être en capacité aujourd'hui de dire que l'Unicef est un véritable partenaire et qu'il y a une véritable ambition éducative à Charenton de par justement ce partenariat. La mise à disposition d'un service civique est une étape supplémentaire en accueillant ce service civique volontaire pendant 7 mois dans les modalités qui vous sont indiquées. Il faut rappeler que l'Unicef est composé de plus de 4 000 jeunes bénévoles de 10 à 26 ans. C'est là où va se situer notre jeune dans ce service civique volontaire, avec cette attirance de la communauté de jeunes pour cette association mais aussi de pouvoir déployer et de se rendre utiles pour les autres en défendant les droits de l'enfant. C'est une véritable mission d'intérêt général et cette personne va pouvoir développer ses compétences, avoir une expérience dans le cadre professionnel.

Le partenariat de mise à disposition de ce service civique par l'Unicef qui repose sur un engagement mutuel. Le jeune en service civique est indemnisé par l'État à hauteur de la somme qui vous est indiquée. Ensuite, il y a un encadrement par l'Unicef qui représente au moins 24 heures par semaine et ne peut dépasser 48 heures, avec un certain nombre de jours de repos à respecter. Ce qui est tout à fait logique. Outre la montée en compétences du jeune en service civique, cette mise à disposition doit permettre à la Ville de Charenton de renforcer ses actions de sensibilisation dans différentes structures, accueil du jeune enfant, accueil de loisirs, jeunesse, écoles, collèges et lycées. Tout le panel allant quasiment de la grande section de maternelle jusqu'à plus de 18 ans. Il y a différentes thématiques sur les droits de l'enfant, de la grande section jusqu'au lycée, basées sur la Convention internationale des droits de l'enfant. Des kits d'activité et des jeux seront proposés afin de pouvoir appréhender cette thématique. Il y a également une thématique sur la santé mentale concernant plus particulièrement les 10 à 18 ans. Il y a les droits de l'enfant sous l'angle de la parentalité. C'est à la fois ludique, éducatif et très prégnant par rapport à cette démarche. Voilà ce que je voulais indiquer. En dernier lieu, dans le cadre de la convention qui vous est proposée ce soir, ce service civique sera mis à disposition pour une période de 7 mois en attendant de pouvoir vous préciser et en espérant que cela puisse concrétiser. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s’abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

11° – APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR D’UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES.

Mme LONGUEVE. – Il s’agit d’approuver le nouveau règlement intérieur d’utilisation des installations sportives. Le dernier règlement intérieur datant du 3 novembre 2011, il convient de le réviser afin de l’actualiser et de le préciser dans les règles d’organisation, de fonctionnement et d’accès aux installations sportives. Cela concerne des précisions sur le cadre réglementaire, un rappel de l’éthique sportive, des précisions sur les conditions d’accès, les tenues sportives, la sécurité des équipements et les refus d’admission. Les particularités d’usage de chaque salle et équipement sont davantage détaillées. J’ai sous la main l’ancien règlement intérieur et le nouveau, si besoin, pour consultation.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d’approuver ce nouveau règlement intérieur d’utilisation des installations sportives. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s’abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

12° – APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PISCINE MUNICIPALE.

Mme LONGUEVE. – Il s’agit d’approuver le nouveau règlement intérieur de la piscine municipale. Comme le règlement intérieur précédent, celui de la piscine municipale datait du 24 mars 2022. Mais la piscine ayant réouvert en juin 2022, il convient également de le réviser pour l’actualiser et préciser dans les règles d’organisation, le fonctionnement et l’accès à la piscine. Cela concerne le principe de laïcité et de neutralité, les conditions d’accès au bassin, les tenues de bain acceptées, les règles d’hygiène et de sécurité et les modalités d’exclusion. Comme pour le règlement intérieur des installations sportives, j’ai à disposition l’ancien et le nouveau, si besoin.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d’approuver ce nouveau règlement intérieur de la piscine municipale. Merci, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13° – APPROBATION DE L'ITINÉRAIRE DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) – PR13 « CHARENTON ET SON HISTOIRE ».

Mme HERBERT. – Il s'agit d'approuver l'itinéraire de promenade et de randonnée « Charenton et son histoire ». C'est un nouveau partenariat avec le Comité départemental de la randonnée pédestre du Val-de-Marne qui nous propose un parcours de 6,5 km dans la ville et qui passe par 23 points d'intérêt culturel et historique. Ce parcours sera matérialisé par un balisage discret et minimaliste avec des symboles collés ou peints sur le mobilier urbain. Ce parcours sera référencé dans le catalogue du Comité départemental de la randonnée pédestre du Val-de-Marne et sur le site de la Ville.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations sur ce dispositif intéressant ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14° – APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT EN OUVRAGES ET DE SURFACE ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE CONCESSION.

M. TURANO. – L'actuelle délégation de service public relative au stationnement hors et sur la voirie arrive à échéance au 1^{er} avril 2025. Un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 27 juin 2024 avec une remise des plis le 1^{er} octobre 2024. La collectivité, qui a été conseillée et assistée par la société Collectivité Conseil, a opté pour lancer un contrat de concession pour la prestation de stationnement de la ville en ouvrages et sur voirie. Au terme des négociations, le choix de la collectivité s'est porté sur l'entreprise Indigo qui a présenté la meilleure offre au regard des 3 critères d'appréciation suivants : la valeur économique, la qualité du service rendu à l'utilisateur et la qualité du projet d'exploitation. Au final, le candidat Indigo a fait une proposition attractive en présentant un réel projet de modernisation du service et de qualité d'exploitation du stationnement.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat de concession pour le stationnement en ouvrages et de surface avec l'entreprise Indigo et de signer tout acte afférent.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? 5 abstentions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions).

15° – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ NEXITY SEERI REPRÉSENTÉE PAR LA SCI CHARENTON LE PONT RUE DE GRAVELLE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARKING GRAVELLE, SIS 9 AVENUE JEAN JAURÈS À CHARENTON-LE-PONT.

M. GAILHAC. – Il s'agit d'autoriser le Maire à signer le protocole transactionnel avec la société Nexity Seri qui est le promoteur qui a réalisé l'immeuble Gravelle à l'angle de l'avenue Gravelle et de la rue Jean Jaurès, dans lequel il est prévu un parking public. Dans le cadre de cette construction, la société Seeri a livré un parking dont la rampe ne nous permet pas de manière optimale de mettre des barrières au niveau du bas de la rampe. C'était prévu à l'origine. Nous allons avoir l'obligation de déplacer ces barrières d'un côté au niveau -1 et il y aura une seconde barrière au niveau -2, ce qui occasionne un coût supplémentaire de 98 467 €. Nous nous sommes donc retournés auprès de la société Nexity afin qu'elle participe de façon importante à cette modification et à ce coût supplémentaire via la possibilité d'une participation financière de 65 000 €.

Cette délibération a pour objectif d'autoriser le Maire à signer le protocole permettant de récupérer cette somme. Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16° – APPROBATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 299 192 € SOUSCRIT PAR VALOPHIS HABITAT DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DE SON IMMEUBLE SITUE AU 22/22, RUE DE CONFLANS COMPOSE DE 29 LOGEMENTS.

M. TURANO. – Il s'agit d'approuver une garantie d'emprunt d'un montant total de 1 299 192 € souscrit par Valophis habitat dans le cadre de la réhabilitation de son immeuble situé au 20/22, rue de Conflans et composé de 29 logements. Tout est dit dans le titre. La Ville obtiendra, en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée, 20 % de droit de réservation, soit 6 logements sur une durée de 25 ans.

Il vous est donc demandé de donner un avis favorable à l'octroi de cette garantie d'emprunt.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des votes contre cette délibération ? Personne. Des abstentions ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17° – APPROBATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 12 322 000 € SOUSCRITS PAR IMMOBILIÈRE 3F DANS LE CADRE DE SON OPÉRATION D'ACQUISITION AMÉLIORATION D'UN IMMEUBLE SITUE AU 4, ALLÉE RONSARD COMPOSE DE 40 LOGEMENTS.

M. TURANO. – Il s'agit du même sujet mais pour le bailleur social Immobilière 3F. Il s'agit d'une opération d'acquisition amélioration d'un immeuble situé au 4, allée Ronsard et qui est composé de 40 logements. En contrepartie de cette garantie de 12 322 000 €, la Ville bénéficiera de 8 logements pour une durée de 65 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2090, le tout dans le respect des dispositions légales. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18° – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX D'UN LOCAL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION ROUES LIBRES.

Mme GIRARD. – Chers collègues, depuis 2022, la Ville met à disposition gratuitement un local situé au 86, quai des carrières à l'association Roues libres, leur permettant de proposer des ateliers d'autoréparation de vélos. Par ailleurs, en 2023, la Ville a mis en place par arrêté une procédure de prise en charge des vélos abandonnés sur la voie publique, en partenariat avec cette association. Cette dernière nous demande aujourd'hui à ce que le local puisse être ouvert par les bénévoles et non pas uniquement les membres du Bureau.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux du local dans sa version amendée. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques sur ce dossier ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19° – ADHÉSION AU RÉSEAU VÉLO ET MARCHÉ ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION.

Mme MARGO. – Afin de favoriser le développement massif, rapide et durable du vélo et de la marche partout en France, le Club des villes et territoires cyclables ont annoncé le 18 novembre 2024 leur fusion. Elle a été effective le 1^{er} janvier 2025 sous cette nouvelle identité, le réseau vélo et marche. Il s'adresse à toutes les collectivités. L'adhésion au réseau est soumise à une cotisation fixée à 450 € pour les communes entre 20 000 et 30 000 habitants, auxquels s'ajoute un centime d'euro par habitant à partir de 10 000. La cotisation s'élève donc pour notre ville à 644 € au titre de l'année 2025.

Dans la mesure où Charenton-le-Pont est adhérente au Club des villes et territoires cyclables, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Charenton au réseau vélo et marche, et de désigner le ou les représentants de la Ville au sein du club. « Charenton demain » propose la candidature d'Olivia GIRARD comme titulaire et de Pascal TURANO comme suppléant. Conformément au CGCT, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination. Toutefois, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ou aux présentations, sauf dispositions législatives réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin. Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire. Je vous remercie.

M. GICQUEL. – Y a-t-il des remarques ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? 4 abstentions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions).

20° – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FONDS ÉNERGIES.

Mme MAGNE. – Dans le cadre de la politique en faveur de la transition écologique menée par la Ville, la décarbonation de son patrimoine et la réduction des besoins en énergie, il est proposé d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase Tony Parker afin de procéder à l'autoconsommation collective sur le site et que cette consommation puisse également bénéficier à plusieurs bâtiments municipaux. Pour financer ce projet qui est d'un coût de 271 767 € hors taxes, nous avons sollicité la Métropole du Grand Paris afin d'obtenir une subvention. La MGP nous l'a accordé pour un montant de 135 883 € afin de nous aider à la réalisation de ce projet.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui nous permettra de percevoir cette subvention. Merci.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21° – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « RÉDUCTION À LA SOURCE DES ÉCOULEMENTS EN TEMPS DE PLUIE » POUR COFINANCER LE PROJET D'INSTALLATION DE CUVES DE RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES AU SEIN DU STADE HENRI GUÉRIN.

M. MAZURE. – La Ville de Charenton-le-Pont développe depuis plusieurs années une politique sportive favorisant la mixité, la pratique pour tous, le handisport et le sport sur ordonnance. Elle met par ailleurs tout en œuvre pour garantir des conditions d'accueil toujours plus optimales pour les utilisateurs des équipements sportifs, tout en faisant en sorte que les bâtiments soient plus résilients. En 2024, la Ville a, de ce point de vue, mené un projet majeur en rénovant complètement le stade Henri Guérin. Il y a eu la réfection du terrain synthétique, le remplacement de l'éclairage et l'installation d'un système de récupération d'eau. En vue de cofinancer ce projet estimé à 713 000 € hors taxes, l'agence de l'eau Seine Normandie a été sollicitée. Dans le cadre de son dispositif « réduction à la source des écoulements en temps de pluie », une subvention de 57 600 € a été accordée à la Ville.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de subventionnement qui permettra à la Ville de percevoir la subvention mentionnée. Merci pour votre attention.

M. GICQUEL. – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22° – AVIS DE LA VILLE DE CHARENTON-LE-PONT AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME SUR LE DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC CHARENTON BERCY.

M. GAILHAC. – Dans le cadre de la création de la ZAC Charenton Bercy, plusieurs formalités administratives restent à réaliser. C'est l'objet des 3 notes présentées ce soir qui doit faire l'objet de 3 votes distincts.

Le premier concerne le dossier de création de notification au titre du Code de l'urbanisme. La ZAC a été créée par arrêté préfectoral le 23 septembre 2022 et il doit ensuite faire l'objet d'un avis du territoire et de la Ville de Charenton en qualité de collectivité intéressée. Cette procédure vise également à accomplir en cas de modification de l'ordonnance le dossier de création permettant la prise d'un arrêté préfectoral approuvant le dossier de création modificatif. En l'espèce,

les modifications suivantes sont intervenues sur l'étude d'impact. C'est-à-dire la mise à jour de la programmation, la mise à jour de la rubrique compatibilité avec les documents d'urbanisme, c'est-à-dire l'intégration de la date d'arrêté de la grande opération d'urbanisme de septembre 2023, en mettant en compatibilité le PLU et le PPRI. Il y a l'intégration du SCOT approuvé en juillet 2023 et du PLUI approuvé en février 2024, avec pour objectif la compatibilité avec l'ensemble des documents et des procédures d'urbanisme. Il y a également l'intégration des conclusions de l'étude d'optimisation de la densité réalisée en 2024. L'étude répond aux objectifs de la loi climat et résilience avec l'atteinte de l'objectif qui est de diviser par 2 le rythme d'artificialisation des sols. Un constat : Un site enclavé aux portes de Paris et un site qui était à 100 % artificialisé. Les actions portées en faveur de la densité, c'est-à-dire désenclaver le site, lutter contre l'artificialisation des sols, la réduction des surfaces imperméabilisées, la régulation du rejet des eaux pluviales, etc.

Ensuite, c'est la prise en compte des conclusions de l'étude des sols réalisée en 2024. Ces investigations ont montré des impacts relativement limités dans les sols, pour les métaux et les hydrocarbures essentiellement, et des traces d'hydrocarbures et de COHV dans les eaux souterraines, et des concentrations dans les gaz du sol compatibles avec le projet. Il y a l'ajout d'une annexe sur les mesures ERC, c'est-à-dire éviter, réduire et compenser. Il y a un résumé non technique qui est mis dans ce document. Il y a également la prise en compte des remarques du Département concernant le schéma directeur cyclable.

La deuxième note succincte et plus rapide est l'avis sur le dossier de réalisation au titre du Code de l'urbanisme. C'est l'avis qui porte sur l'étude d'impact actualisée ainsi que les modalités financières, c'est-à-dire l'actualisation du PEP et l'échéancier de financement de l'opération.

Enfin, le troisième avis porte sur les incidences environnementales, le dossier de création modificatif et le dossier de réalisation au titre du Code de l'environnement. Cet avis porte sur le dossier complet regroupant le dossier de création, le dossier de réalisation et l'étude d'impact actualisée. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. GICQUEL. – Merci. Benoît GAILHAC a présenté les 3 avis, ce qui suppose donc un vote successif. Est-ce qu'il y a des remarques sur ces avis ?

M. MARTINS-PEREIRA. – Merci, Monsieur le Maire et merci Monsieur GAILHAC pour la présentation. Je voterai pour sans difficulté. Simplement pour alerter que nous sommes en train de parler d'un sujet majeur pour notre ville. Je dois dire qu'au-delà de l'aspect esthétique ou visuel des documents qui nous sont présentés, je dois dire ma déception par rapport à la qualité du document qui est présenté. Il est bourré de fautes d'orthographe, avec des graphiques dont il manque la légende. J'ai rarement vu, encore une fois pour un sujet aussi majeur pour une ville comme la nôtre et pour tout le territoire, d'avoir presque cette forme de légèreté d'un gros dossier qui, pour partie, consiste presque en une plaquette de communication. Simplement dire mon alerte, avec presque le sentiment d'un manque de respect pour cette institution qu'est le Conseil municipal. Je crois que nous méritons mieux par principe et je crois que nous méritons mieux par la nature du projet qui nous intéresse ici. Merci.

M. GICQUEL. – Je propose de mettre aux voix et de faire corriger les fautes d'orthographe qui se sont logées dans le rapport. Monsieur GAILHAC, vous vous en chargerez.

Il s'agit d'émettre un avis sur le premier d'entre eux qui concerne le dossier de réalisation.

Qui vote contre ? Personne. Des abstentions ? 1 abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention).

23° – AVIS DE LA VILLE DE CHARENTON-LE-PONT AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME SUR LE DOSSIER DE CRÉATION MODIFICATIF DE LA ZAC CHARENTON BERCY.

M. GICQUEL. – Sur le second avis portant sur le dossier de création modificatif, qui vote contre ? Personne. Des abstentions ? 1 abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention).

24° – AVIS DE LA VILLE DE CHARENTON-LE-PONT AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DE LA ZAC CHARENTON BERCY, SUR LE DOSSIER DE CRÉATION MODIFICATIF, SUR LE DOSSIER DE RÉALISATION INTÉGRANT L'ÉTUDE D'IMPACT ACTUALISÉE.

M. GICQUEL. – Sur le troisième avis concernant le Code de l'environnement, sur le dossier de création modificatif et sur le dossier de réalisation, qui vote contre ? Personne. Des abstentions ? 1 abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention).

25° – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 PARIS EST MARNE ET BOIS.

M. TURANO. – En synthèse, il s'agit du rapport d'activité 2023 de l'établissement public territorial Paris Est Marne et bois qui a été approuvé par cette même instance le 8 juillet 2024. En application du CGCT, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire et il a été largement présenté le 27 janvier dernier lors de la commission Patrimoine écologie et démocratie. Il s'agit de prendre acte de la présentation de ce rapport 2023.

Mis à part si vous souhaitez que je développe.

M. MARTINS-PEREIRA. – Je n’ai pas de remarques sur la forme. En 2025, on parle d’un rapport de 2023. J’ai presque envie de dire que là, c’est plus choquant. À la limite, quand on est en train de parler d’institutions à l’échelle régionale qui sont un peu plus techniques, j’ai envie de dire que je peux entendre qu’un rapport mette un an et demi à sortir du four. Pour une institution comme l’EPT dans laquelle nous avons ici un certain nombre de représentants qui y siègent, qu’il faille attendre d’être en février 2025 pour concrètement savoir ce qui s’est passé dans un monde pré JO, dans un monde encore stable... Ce rapport sert à quoi ? Si je voulais être taquin, ceci est dû au manque de temps, notamment du Président du territoire qui cumule aussi les fonctions de Maire adjoint de Maisons-Alfort, de Président du Département et de Président d’une espèce de sous-catégorie, parce que non content de cumuler les fonctions et les indemnités... En tout cas, hormis ce plan-là, je n’arrive pas à comprendre comment on accepte tous collectivement, parce que l’EPT est une institution politique qui représente les communes, qui nous rend service en tant que commune. Comment on accepte que ces mêmes représentants, au sein desquels certains d’entre vous figurent, laissent passer plus d’un an entre un exercice d’année civile et le moment de rendre des comptes auprès de ceux à qui vous devez rendre des comptes, c’est-à-dire nous et à travers nous, les citoyens. Encore une fois, est-ce que cela sert à quelque chose de faire ce commentaire quand l’année prochaine il y aura des élections municipales ? Je ne sais pas. Mais il faudrait juste réfléchir à ce fonctionnement. Est-ce bien judicieux et sérieux que d’avoir ce genre de discussions en février 2025 pour l’année 2023 ? Merci.

M. TURANO. – Nous avons exprimé notre surprise en recevant ce rapport assez tardivement. En termes de communication, il y a eu un manque d’effectif évident. Les responsables du territoire se sont engagés à essayer de présenter le prochain rapport dans un meilleur délai. En tout cas, les actions sont là et il manque la communication. Merci.

M. GICQUEL. – C’est une prise d’acte s’il n’y a pas d’autres remarques sur ce rapport. L’ordre du jour est clos et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 20.

Monsieur le Maire
Hervé GICQUEL



Le secrétaire de séance
Adra EL HARTI

